Justice malienne : La guerre ouverte !

MALI

1331

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 24 AVRIL 2023

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Attaque de Sévaré

L'armée évite le pire

Attaque terroriste à Sévaré: La MINUSMA condamne et se propose d'aider pour les enquêtes

LES ESPACES PUBLICS: Des véritables lieux de cohésion sociale et de convivialité

COVID 19
CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

23 Avr. 2023

RESPECTONS
LES MESURES BARRIÈRES

Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter

Se laver les mains regulièrement

Tousser ou eternuer dans le coude

Respecter la distance de sécurité

Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains

Eviter de se serrer les mains

Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

91

Nouveaux cas confirmés	Nouveaux guéris	Nouveaux décès
03	0	0

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

710453 Vaccinations incomplètes

3567147 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés	Guéris	Décès
33144	32320	0

dont 04 font l'objet d'un suivi médical

MALIKILÉ | Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

Sommaire «

P. 11

P. 13

P. 19

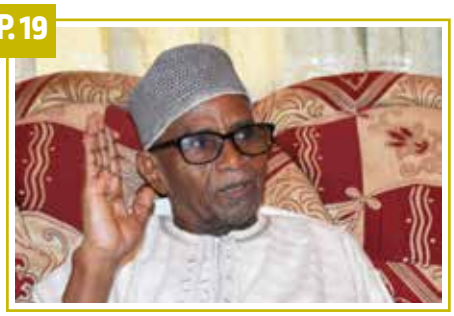

/ Une /

Attaque de Sévaré : L'armée évite le pire — P. 5

/ Breves /

Mali : Au moins 9 civils tués dans une attaque dans le centre du pays — P. 10
Saignée financière au PMU-MALI : Chaque directeur, sa mafia ? — P. 10
Sévaré : La CNDH condamne avec la dernière rigueur les attaques barbares et ignobles contre les FAMa — P. 11
Kati : La nation malienne rend hommage aux quatre victimes de la mission des œuvres sociales de la présidence — P. 11

/ Actualité /

Célébration de l'AÏD EL-FITR à Koulouba : Le président invite les maliens à l'union sacrée — P. 13
Justice malienne : La guerre ouverte ! — P. 14
Attaque terroriste à Sévaré : La MINUSMA condamne et se propose d'aider pour les enquêtes — P. 17

/ Politique /

Contribution : Leur perception des pouvoirs en place et la nôtre — P. 19
Contribution : La fin de l'hégémonie occidentale — P. 25

/ Culture & Société /

LES ESPACES PUBLICS : Des véritables lieux de cohésion sociale et de convivialité — P. 27

/ International /

Rwanda: Que retenir de la tournée ouest-africaine du président Paul Kagamé ? — P. 28
Burkina : Le décret de mobilisation générale et mise en garde, pour une période de douze mois signé par le président Ibrahim Traoré — P. 29

/ Sport /

Championnat Malien 15ème journée : Le Top 5 du classement — P. 30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas

Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable oders.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.

20 tea bags / 100% natural

New York - USA : +1347 538 6505 / Mali - Africa : +223 95 36 37 22
Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com

Attaque de Sévaré

L'armée évite le pire

L'armée malienne a vigoureusement riposté le samedi 22 avril 2023 à une attaque terroriste perpétrée contre la ville de Sévaré, dans la région de Mopti. Le bilan est lourd : 10 morts, 61 blessés et d'énormes dégâts matériels. De leur côté, les FAMa ont neutralisé des dizaines de terroristes.

L'armée malienne a vigoureusement riposté le samedi 22 avril 2023 à une attaque terroriste perpétrée contre la ville de Sévaré, dans la région de Mopti. Le bilan est lourd : 10 morts, 61 blessés et d'énormes dégâts matériels. De leur côté, les FAMa ont neutralisé des dizaines de terroristes.

Le samedi 22 avril 2023 était une journée noire au Mali. Très tôt le matin, Sévaré, une ville stratégique de la région de Mopti, a été la cible d'une attaque terroriste complexe. «Le Gouvernement de la Transition informe l'opinion que depuis quelques jours, il est constaté un regain d'incidents terroristes perfides dont le plus récent a été la tentative d'attaque complexe contre la zone aéroportuaire de Sévaré avec des véhicules kamikazes, aujourd'hui le 22 avril 2023 à 05h30», informe le gouvernement de la transition dans un communiqué. Le bilan est lourd : 10 civils tués, 61 blessés et des maisons effondrées.

Selon le gouvernement, les mesures ont été immédiatement déployées pour assurer la prise en charge médicale et humanitaire de toutes les victimes. «Après analyse, le Gouvernement de la Transition note que ces récents incidents terroristes synchronisés relèvent d'une même planification diabolique, en vue d'annihiler la volonté des Autorités de la Transition à poursuivre la refondation et la sécurisation du Mali, conformément à la vision de SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'État», précise le colonel Abdoulaye Maïga.

La brillante réaction des FAMa

Les conséquences de l'attaque ont été réduites grâce à la réaction des Forces armées maliennes qui ont neutralisé des dizaines de terroristes. «Grâce à la détermination

légendaire de nos vaillantes Forces Armées, opérant exclusivement avec leurs moyens, les assaillants ont été mis en déroute avec la neutralisation de 28 terroristes», précise le communiqué. Les FAMa ne se sont pas limitées à la réaction à l'attaque de Séva-ré. Elles ont étendu leurs actions dans d'autres localités. «Le même jour, les Forces Armées Maliennes (FAMa) ont détruit respectivement un sanctuaire terroriste à Mourdia, puis neutralisé une soixantaine de terroristes à Boni, lorsqu'ils coordonnaient des attaques contre les populations et les FAMa», indique le communiqué du gouvernement qui a d'ailleurs félicité les FAMa pour leur professionnalisme et réitère l'engagement devant le Peuple souverain du Mali que rien ne pourra dévier les Autorités de la Transition dans l'atteinte de tous ses objectifs, notamment la neutralisation totale des terroristes, ni empêcher la marche du Mali vers la prospérité et le développement.

Face à ces multiples attaques, le Gouvernement de la Transition, dans son communiqué, demande au Peuple malien de redoubler de vigilance face à cette tentative désespérée consistant à saper notre moral, au moment où les succès opérationnels engrangés dans la lutte contre le terrorisme sont de plus en plus éclatants.

Il faut, par ailleurs, noter que dans la même journée du samedi, un hélicoptère de l'armée de l'air a fait un crash ayant entraîné la mort de trois militaires membres de L'équipage a fait six blessés civils qui se trouvaient dans la zone de l'accident.

Anguimé Ansama

Mali Reporter Sans Frontiere

Adama Sogodogo

Violation de l'Article 5 du Cahier de Charge et ...

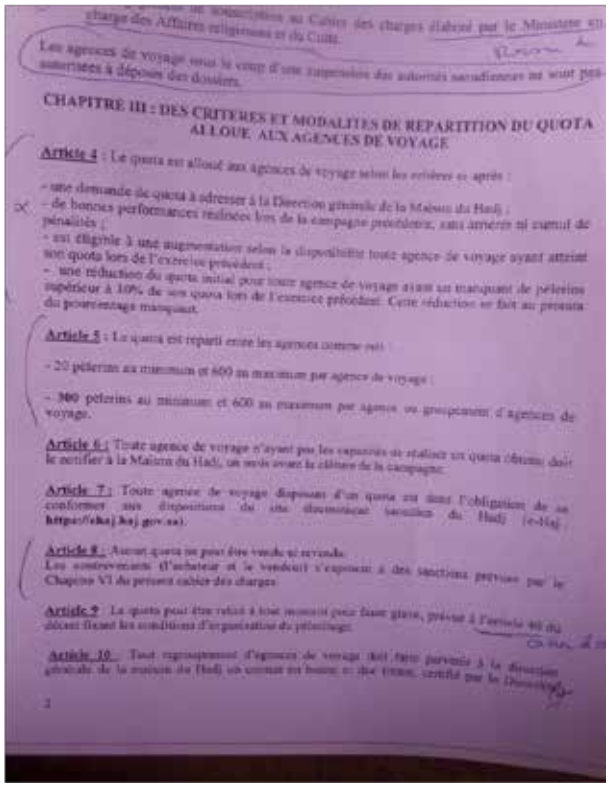

CHAPITRE III : DES CRITERES ET MODALITES DE REPARTITION DU QUOTA ALLOUE AUX AGENCES DE VOYAGE

Article 4 : Le quota est alloué aux agences de voyage selon les critères ci après :

- une demande de quota à adresser à la Direction générale de la Maison du Hadj ;
- de bonnes performances réalisées lors de la campagne précédente, sans aucune ni cumul de pénalités ;
- est éligible à une augmentation selon la disponibilité toute agence de voyage ayant atteint son quota lors de l'exercice précédent ;
- une réduction du quota initial pour toute agence de voyage ayant un manquant de pèlerins supérieur à 10% de son quota lors de l'exercice précédent. Cette réduction se fait au prorata du pourcentage manquant.

Article 5 : Le quota est réparti entre les agences comme suit :

- 20 pèlerins au minimum et 600 au maximum par agence de voyage ;
- 300 pèlerins au minimum et 600 au maximum par agence ou groupement d'agences de voyage.

Article 6 : Toute agence de voyage n'ayant pas les capacités de réaliser un quota obtenu doit le notifier à la Maison du Hadj, un mois avant le clôture de la campagne.

Article 7 : Toute agence de voyage disposant d'un quota est dans l'obligation de se conformer aux dispositions du site électronique sécurisé du Hadj (e-Hadj) : https://ehaj.haj.gov.ml.

Article 8 : Aucun quota ne peut être vendu ni revendu.
Les contrevenants (l'acheteur et le vendeur) s'exposent à des sanctions prévues par le Chapitre VI du présent cahier des charges.

Article 9 : Le quota peut être retiré à tout moment pour faute grave, prévue à l'article 40 du décret fixant les conditions d'organisation du pèlerinage.

Article 10 : Tout regroupement d'agences de voyage doit faire parvenir à la direction générale de la maison du Hadj un contrat en bonne et due forme, certifié par le Dépositaire.

Kassoum Thera

Ibou Sy sur la radio Baoulé # la bombe utilisée à Mopti ce matin est très puissante je pense qu'elle a été donnée aux terroristes, par qui point d'interrogation#

Ibrahim Oulalé

#MATINEE DU DROIT : L'ESSENTIEL DE L'ARBITRAGE
La lenteur des juridictions de droit commun sans même s'en rendre compte donne une force probante à l'arbitrage, surtout en droit Ohada.
En effet, Maitre Mamadou Ismaïla Konaté a attiré notre attention sur l'arbitrage en droit ohada qui a réussit à se faire une place dans le règlement des contentieux que peuvent connaître les sujets de droit dans leurs relations contractuelles.
C'est avec un énorme intérêt, que les amoureux du droit OHADA ont répondu à l'appel, ils ont écouté la vision et le regard de ce modèle d'arbitre africain et mondial qu'est Maitre Mamadou Ismaïla Konaté.
#droitOhada
#Arbitrage

Yeah Samake

CHERS AMIS,
C'est avec grande fierté que nous saluons la riposte vigoureuse des forces de défense et de sécurité du Mali contre les terroristes à Sevare. Nous exprimons notre gratitude pour la bravoure et la détermination de notre armée pour la sécurisation du peuple et de notre territoire.
Le #Mali a été la cible d'attaques terroristes répétées qui ont entraîné la perte de vies innocentes et la destruction de biens précieux. Cependant, grâce à la vigilance et à la détermination de nos forces de défense et de sécurité, ces actes odieux ont été repoussés et les terroristes ont subi une défaite cuisante à Sevare.
Nous sommes fiers de la performance de nos forces armées dans leur mission de protéger notre pays contre les ennemis de la paix et de la stabilité.
Nous soutenons indéfectiblement l'engagement des autorités militaires à poursuivre la lutte contre le terrorisme et les extrémismes sous toutes leurs formes.
Nous exprimons notre solidarité aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous réitérons notre soutien indéfectible à nos forces armées et à tous ceux qui travaillent sans relâche pour assurer la sécurité et la stabilité de notre nation.
Ensemble, nous allons vaincre le terrorisme et garantir un avenir pacifique et prospère pour notre pays et notre peuple.
Rappelons nous toujours que #DIRIGERCESTSERVIR
Fait à Mai, le 23 avril 2023
Niankoro Yeah SAMAKÉ
Candidats aux élections Présidentielles 2013 et 2018
Ancien Ambassadeur
Ancien Maire
Présidence de la République du Mali

Issa Kaba

Bilan attaque de Sevaré : 3 militaires ,10 civils tués(CEMGA Général Oumar Diarra)

Serge Daniel

@sergedanielinfo
#Mali-attaque-/Bilan provisoire des attaques de Sévaré :au moins 9 morts et + de 40 blessés . Par ailleurs, je signe et persiste : la présence et l'action des casques bleus de l'ONU vers l'aéroport de Sévaré ont considérablement contribué à freiner les intentions des Jihadistes.

Macky Sall

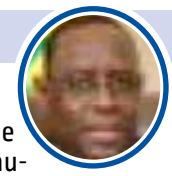

@Macky_Sall
À l'occasion de la fin du mois sacré de Ramadan, j'adresse à toute la communauté musulmane du Sénégal et à la Ummah Islamique mes meilleurs vœux de bonne fête de Korité.
#EidMubarak #EidAlFitr2023

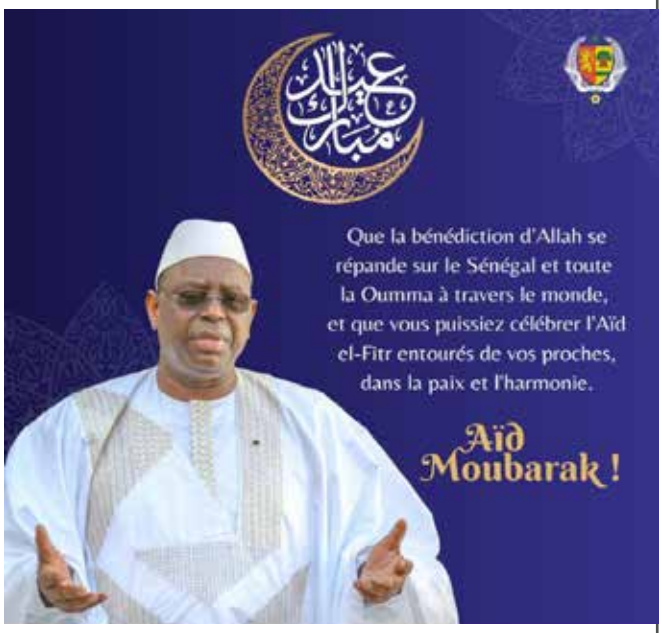

Wassim Nasr

@SimNasr
Confirmation de l'info
@FRANCE24:
@francediplo
@CdCMAE
@EtatMajorFR
coordonnent une ops d'évacuation rapide des diplos/ ressortissants français & d'européens. Une manœuvre compliquée a bcp d'égards, vu les difficultés à rassembler & garantir les canaux avec les forces en présence

Wassim Nasr

En parallèle des efforts pour une trêve humanitaire au #Soudan, depuis mardi soir, la #France achemine des moyens supplémentaires vers #Djibouti pour évacuer ressortissants français et européens de #Khartoum. Les USA font de même.

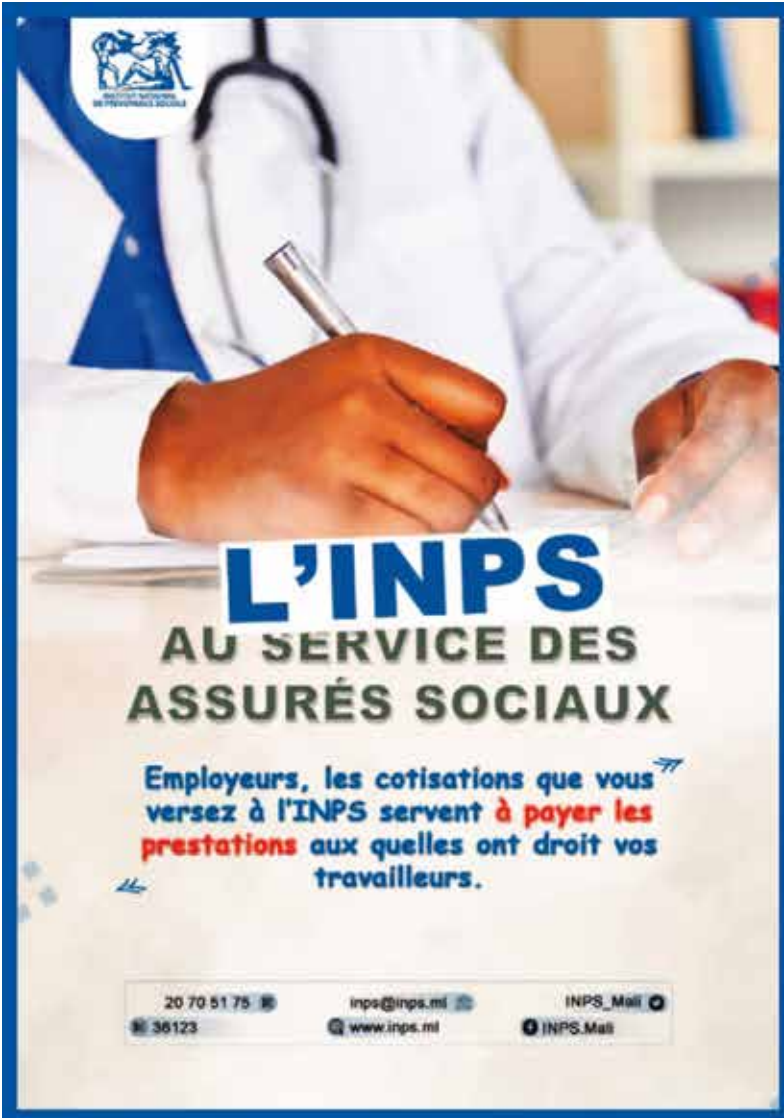
L'INPS
AU SERVICE DES
ASSURÉS SOCIAUX
Employeurs, les cotisations que vous versez à l'INPS servent à payer les prestations aux quelles ont droit vos travailleurs.
20 70 51 75
inps@inps.ml
INPS_Mali
36123
www.inps.ml
INPS.Mali

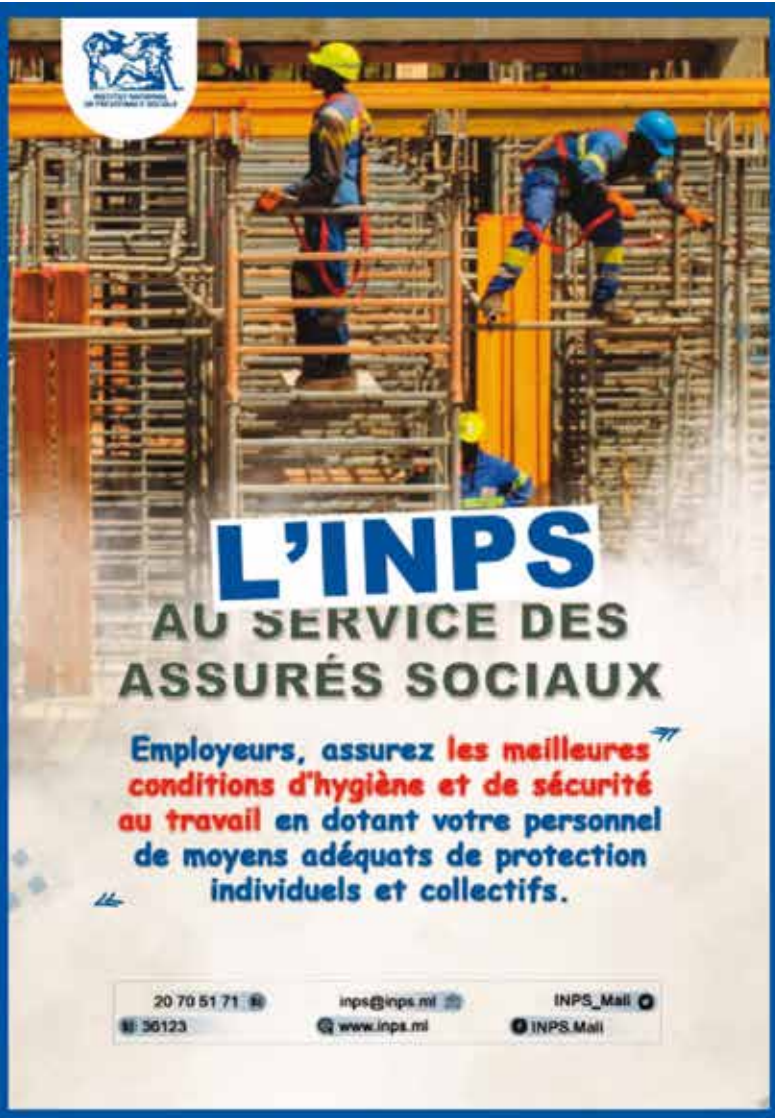
L'INPS
AU SERVICE DES
ASSURÉS SOCIAUX
Employeurs, assurez les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité au travail en dotant votre personnel de moyens adéquats de protection individuels et collectifs.
20 70 51 71
inps@inps.ml
INPS_Mali
36123
www.inps.ml
INPS.Mali

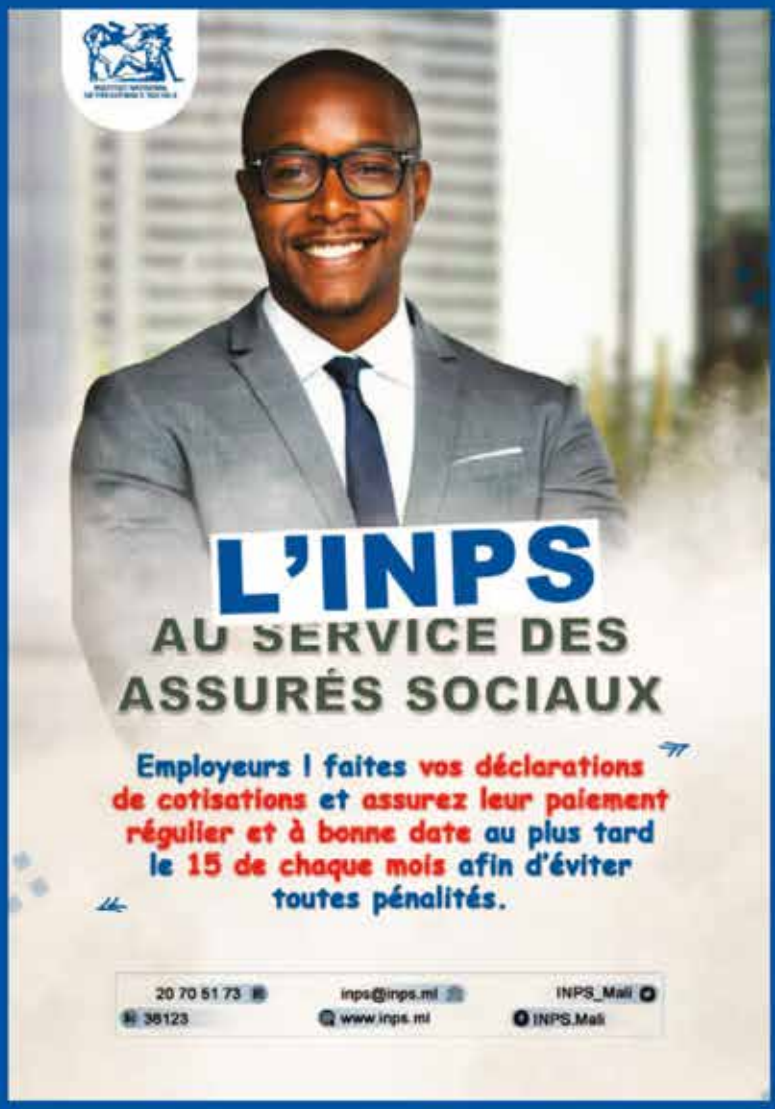
L'INPS
AU SERVICE DES
ASSURÉS SOCIAUX
Employeurs ! faites vos déclarations de cotisations et assurez leur paiement régulier et à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités.
20 70 51 73
inps@inps.ml
INPS_Mali
36123
www.inps.ml
INPS.Mali

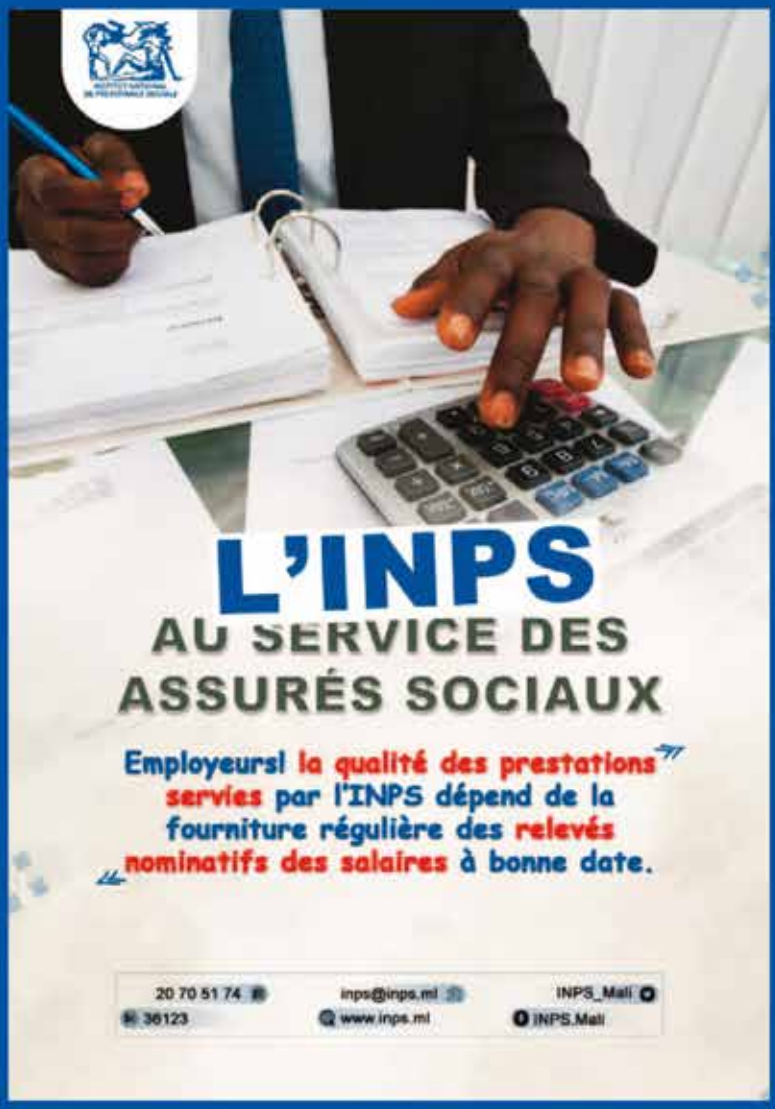
L'INPS
AU SERVICE DES
ASSURÉS SOCIAUX
Employeurs! la qualité des prestations servies par l'INPS dépend de la fourniture régulière des relevés nominatifs des salaires à bonne date.
20 70 51 74
inps@inps.ml
INPS_Mali
36123
www.inps.ml
INPS.Mali

Mali : Au moins 9 civils tués dans une attaque dans le centre du pays

Au moins neuf civils ont été tués et 61 autres blessés dans une attaque perpétrées par des groupes armés terroristes (GAT) qui a visé tôt samedi matin la zone aéroportuaire de Sévaré, dans la région de Mopti, dans le centre du Mali, selon un communiqué de la cellule de communication du gouvernorat de Mopti.

Il y a eu "d'importants dégâts matériels" dans ce "bilan provisoire", souligne la même source qui fait état d'une attaque à la voiture piégée ayant visé la "Base aérienne 102" dans la zone aéroportuaire de Sévaré.

Le gouverneur de la région de Mopti, colonel-major Abass Dembélé, s'est rendu sur les lieux pour "s'imprégner de la situation" et rendre visite aux blessés admis à l'hôpital Sominé Dolo, indique le communiqué, soulignant que "des mesures urgentes ont été prises par le gouverneur pour porter assistance et secours aux victimes en attendant d'autres actions à moyen et long terme".

Pour sa part, la Direction de l'information et des relations publiques des armées (DIRPA) a annoncé sur twitter que les Forces armées maliennes avaient déjoué "une attaque complexe" aux environs du camp et de l'aéroport de Sévaré.

"La situation est sous contrôle depuis les premières minutes. Les ratissages continuent", a assuré la DIRPA, sans donner de précision sur le bilan de l'attaque.

Depuis 2012, le Mali est en proie à des insurrections indépendantistes, des incursions djihadistes et des violences intercommunautaires qui ont fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés.

Source : Agence de presse Xinhua

Saignée financière au PMU-MALI Chaque directeur, sa mafia ?

Les jours à venir risquent d'être bouillants dans la société du pari mutuel urbain (PMU-MALI) dirigée par Fassery Doumbia. Comme pour dire que les directeurs nommés à la tête de cette grande structure finissent presque tous par tomber dans la mafia et la corruption, plusieurs de ses dirigeants sont visés par une procédure devant le pôle économique et financier de Bamako. A l'origine de cette procédure, un récent rapport fortement décriée par beaucoup partenaires et employés de la société.

Le bureau du vérificateur général a initié une vérification financière de la gestion de la société du pari mutuel urbain au titre des exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Elle fait suite à la saisine du premier ministre, suivant sa lettre confidentielle n°0662 PM-CAB/B.O. S du 25 août 2021.
Ces vérifications ont révélé que le président di- recteur général, les directeurs généraux, les directeurs financiers et comptables et les directeurs des ressources humaines ont payé des rémunérations à SAER- emploi pour un personnel fictif. Ils ont aussi autorisé le paiement des frais de personnel indus à une société de placement.
1 097 756 315 FCFA, c'est le montant total des irrégularités financières relevées à cet effet. Le Président Directeur Général, les directeurs généraux, les directeurs financiers et comptables et les directeurs des ressources humaines ont payé des rémunérations à une société de placement pour le salaire d'un personnel fictif, peut-on lire dans ce rapport.
L'article 11 du contrat de mise à disposition du personnel temporaire du 3 avril 2015 conclu entre le pmu-mali et la société de placement suremploi, relatif aux conditions de factum- ration et de règlement stipule au point 11.1, que « la saisie de paie du personnel mis à dis position de pmu-mali SAEM est effectuée par SAER emploi qui établit mensuellement une facturation de ses prestations

Source : Le prétoire

Sévaré : La CNDH condamne avec la dernière rigueur les attaques barbares et ignobles contre les FAMa

La commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a appris avec une profonde affliction les attaques multiples perpétrées, ce samedi matin 22 avril 2023, contre les forces armées maliennes (FAMa), les forces de défense, de sécurité et les populations civiles à Sévaré dans la région de Mopti. L'institution nationale des droits de l'homme s'incline devant la mémoire des disparu(e)s et souhaite prompt rétablissement aux blessé(e)s.

Préoccupée par les attaques récurrentes odieuses, dirigées contre les Forces de Défense et de Sécurité, les populations civiles, et sur le fondement de la Constitution du 25 février 1992, la Charte de la Transition du 1er octobre 2020 (modifiée), du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, et les Conventions de Genève relatives au Droit international Humanitaire, la CNDH :

– condamne avec la dernière rigueur ces attaques barbares et ignobles ;

-recommande au Gouvernement de poursuivre le renforcement des mesures de défense et de sécurité ; -invite les autorités à rechercher, identifier et traduire en justice les auteurs, commanditaires et complices de ces abus graves aux droits humains et au Droit international Humanitaire réitère son soutien aux forces de défense et de sécurité du Mali dans leur lutte acharnée contre les forces terroristes, en conformité avec les droits de l'homme et le droit international humanitaire;

appelle les forces partenaires à appuyer et soutenir les FAMa dans la lutte contre le terrorisme;

invite les populations à plus de collaboration avec les FAMa.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Bamako, le 22 avril 2023

Le Président

Monsieur Aguibou BOUARE
Chevalier de l'Ordre National

Kati : La nation malienne rend hommage aux quatre victimes de la mission des œuvres sociales de la présidence

Le président de la transition le colonel Assimi Goïta a rendu hommage aux 04 éléments du convoi de la mission des œuvres sociales de la présidence de la république, tombés le 18 avril 2023 dans une embuscade sur l'axe Guiré-Nara.

Les obsèques de ces quatre éléments notamment l'adjudant Oumar Traoré, Chef de Cabinet du président de la Transition, du Sergent-Chef Mohamed Sangaré, agent de sécurité, de Moussa Touré entrepreneur et de Alassane Diallo, chauffeur ont eu lieu le jeudi 20 avril 2023 sur la Place d'armes de la 3ème Région militaire (Kati).

La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités militaires et civiles. Les victimes ont été décorés successivement à titre posthume de l'officier de l'ordre national du Mali et de chevalier de l'ordre national du Mali.

Au cours de la lecture de l'oraison funèbre, le Commandant de Zone de Kati, le Colonel Boubacar N. Sanogoh a évoqué les qualités intrinsèques des deux militaires tombés au cours de cette mission. Selon lui, ces éléments s'étaient fait distingués par leur exemplarité, leur savoir-faire et leur sens élevé de responsabilité. Au nom de toute la hiérarchie militaire ; il a prié pour le repos éternel de leur âme avant d'adresser ses condoléances les plus attristés à leur famille.

Le Directeur Administratif et Financier (DAF) de la Présidence, Cheick Mohamed Chérif Tounkara a également, pour sa part, salué la mémoire des 04 héros décédés en voulant réduire les souffrances des populations vulnérables en leur apportant de l'eau.

« La disparition de nos chers collègues a profondément endeuillé toute la Présidence de la République. L'institution a perdu des hommes exemplaires, un Chef de Cabinet éclairé et distingué, qui, quasiment, en deux ans aura fait le tour du Mali, aux fins d'apporter joie et bonheur aux populations les plus démunies », a déclaré M. Tounkara.

Sous le choc de la disparition de son camarade de promotion à l'ESO, le Sous-lieutenant Abdramane Ouattara s'est montré fataliste. « Oumar était un exemple qui s'est toujours distingué par sa rigueur dans le travail, son courage et son dévouement. Il va beaucoup nous manquer mais seule la volonté du Pout Puissant reste la meilleure. Que son âme repose en paix et console les cœurs des membres de sa famille », a-t-il conclu.

Après la prière mortuaire dirigée par l'Imam de la Mosquée du Camp de Kati, les 04 corps ont été conduits à leur dernière demeure au Cimetière de la ville garnison de Kati.

ADC Dramane DEMBELE
1ère Cl Amadou Moussa COULIBALY
FAMA

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre per- sonne physique ou morale, la communication des in- formations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la dé- tection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'inves- tigations dont disposent les administrations ou ser- vices pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enri- chissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des méca- nismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Célébration de l'AÏD EL-FITR à Koulouba : Le président invite les maliens à l'union sacrée

Son excellence le colonel Assimi Goita, président de la transition, chef de l'état, a participé ce vendredi 21 avril 2023, à Koulouba à la prière qui consacre la fin du mois de ramadan. Une prière dirigée par l'imam Mahmoud Touré de la mosquée de Koulouba

Cette prière collective, aux côtés du Président de la Transition, a enregistré la participation du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Dr Choguel Kokalla MAIGA, du Président du Conseil National de Transition, le Colonel Malick DIAW, des membres du Gouvernement, et de plusieurs autres personnalités au nombre desquelles des Ambassadeurs et présidents d'Institutions.

La célébration de l'Aïd El Fitr, faut-il le rappeler, marque la fin du mois de ramadan des fidèles musulmans. C'est une opportunité de solidarité, de paix et de pardon mutuel entre les fidèles musulmans d'une part. D'autre part, l'Aïd El Fitr permet d'affermir les liens de fraternité et d'amitié autour des exigences et principes de l'islam dans son ensemble.

« Nous rendons grâce à Dieu de nous avoir donné la force et la santé nécessaire pour jeûner pendant tout le mois de ramadan et de nous avoir donné l'occasion de célébrer l'Aïd el-Fitr », a indiqué le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État avant de souhaiter ses vœux de bonheur, de prospérité et de paix au peuple Malien. « Qu'Allah le tout puissant accepte nos prières, toutes nos bénédictions pour la paix, la stabilité, la cohésion et la concorde entre tous les Maliens », a poursuivi le Président de la Transition tout en ayant une pensée pieuse pour nos regrettés disparus.

Cette prière collective a été également une occasion pour le Président GOÏTA de saluer la résilience du peuple malien face à un contexte géopolitique et géoéconomique tendu. Il a saisi l'opportunité pour inviter les Maliens à l'union sacrée autour du Mali, des réformes politiques et institutionnelles et surtout de la défense de la Patrie.

« Je souhaite bonne fête à tous nos partenaires qui sont restés à nos côtés malgré ce contexte difficile », a déclaré le Chef de l'Etat qui rassure que « le Mali est ouvert à tous les partenaires, pourvu que les trois principes qui guident l'action publique soient respectés : le respect de la Souveraineté nationale, le respect des choix stratégiques du Mali et du choix des partenaires opérés par le Mali, la prise en compte des intérêts du Mali dans les décisions prises », a conclu Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État.

Présidence de la République du Mali

Justice malienne : La guerre ouverte !

L'Allemagne restera engagée en faveur de la sécurité au Sahel après le retrait annoncé de ses troupes du Mali et concentrera son effort sur le Niger voisin, a déclaré mercredi 12Avril le ministre de la Défense, Boris Pistorius, à l'occasion de sa première visite dans la région.

Le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a fait une sortie fracassante dénonçant des sorties médiatiques intempestives qui, selon le ministre, sont contraires à la déontologie. Deux acteurs sont cités dans ledit communiqué. Le Ministre Mamadou Kassogué annonce une enquête et une enquête judiciaire contre les susnommés pour opposition à l'autorité légitime et toutes autres infractions. Une annonce qui a déchaîné l'ire des acteurs cités qui n'ont pas manqué de contre-attaquer la démarche du ministre en des termes très durs frisant parfois le ridicule. La justice malienne, selon Dramane Diarra, est en « état avancé de putréfaction ».

Dans son communiqué, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Mamadou Kassogué, a déploré le fait que certains acteurs de la justice, magistrats et avocats, s'adonnent à des sorties médiatiques intempestives contraires à leur statut et jurant de surcroît avec les règles élémentaires de déontologie, notamment l'obligation de réserve et le devoir de retenue.
Selon ledit communiqué, le Ministre de la justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, avait pris la circulaire n°061/MJDH-SG en date du 03 février 2022 concernant les sorties médiatiques sur les réseaux sociaux et dans la presse, contraires aux principes d'éthique et de déontologie auxquels ils sont astreints, tels qu'ils résultent de la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la magistrature. Selon cette circulaire, les contrevenants devraient répondre devant l'Inspection des Services Judiciaires et la Direction nationale de l'Administration de la justice.

Rappelant que conformément à cette décision, en octobre 2022, la Direction nationale de l'Administration de la justice avait averti le magistrat Dramane Diarra pour des sorties sur les ondes et des médias sociaux en prenant position dans des procédures concernant l'ancien 4ème vice-président du CNT, Issa Kaou Djim, au moment où l'affaire était pendante devant les juridictions.

« Malgré ces mises en garde, certains magistrats continuent à militer activement dans l'espace politique, s'abritant derrière un syndicat de magistrats en l'occurrence «la Référence Syndicale des Magistrats» et une Association dénommée «Association Malienne des Procureurs et Poursuivants» (AMPP), participent aux activités politiques d'un groupement d'organisations fondamentalement politique et porteur de revendications de nature absolument politique appelé «Appel du 20 février 2023» », relève le communiqué du ministre. Pire, ces magistrats prennent « la tête de ce groupement politique avec le poste de coordinateur général attribué au nommé Cheick Mohamed Chérif Kone, Président de la Référence Syndicale des Magistrats ».

Le ministre de tutelle souligne la participation active des magistrats au groupement politique et même avec la couverture syndicale, n'est pas conforme à l'éthique et à la déontologie de cette profession, comme spécifiés notamment par les articles 19 et 20 du code de déontologie, 71 de la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002 portant statut de la magistrature.

Face à la gravité des actes et des comportements mentionnés, le Ministre de la Justice a instruit l'Inspection des Services judiciaires d'ouvrir des enquêtes sur les agissements de ces magistrats qui sont susceptibles de constituer des fautes professionnelles, disciplinaires ou pénales.

Le 12 avril 2023, l'Inspecteur en Chef des Services judiciaires a transmis à Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme le rapport élaboré sur les faits signalés. Dans ce rapport, il ressort notamment que les magistrats Dramane Diarra et Cheick Mohamed Chérif Kone, mis en cause, ont refusé de répondre aux convocations qui leur avaient été adressées par l'Inspecteur en Chef des Services judiciaires. Pour le ministre, ces faits sont susceptibles de constituer le délit d'opposition à l'autorité légitime prévu et puni par les dispositions de l'article 84 du Code pénal.

Dans le même dossier, d'adhésion à des regroupements politiques, il a déjà procédé à l'avertissement du magistrat Mohamed Saïdou Sene, également membre de la Référence Syndicale des Magistrats et de l'Association Malienne des Procureurs Poursuivants (AMPP).

La réplique de l'AMPP et de la REFSYMA :

L'Association Malienne des Procureurs et Poursuivants (AMPP) et la Référence Syndicale des Magistrats (REFSYMA) ont réagi vigoureusement à la sortie du ministre de la justice. D'abord, ces deux associations relèvent «un communiqué à sensation du ministre de la justice, sans date, lu à la Télévision nationale» qui remet en cause de façon discriminatoire leur exercice légal de la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de réunion du seul fait de la non-conformité de leur vision avec le choix des autorités de la transition dite de rectification de se mettre aux antipodes des principes démocratiques et des valeurs républicaines, par la terreur et la psychose.

Pour lesdites associations, le ministre reproche subitement à l'AMPP et à la REFSYMA de s'être associées à des citoyens sans reproches de tous bords, ayant en commun avec elles le respect des principes démocratiques et des valeurs républicaines en prenant «la direction d'une plate-forme d'organisations de la société civile, de partis politiques, d'opérateurs économiques, de magistrats, d'avocats, de personnalités indépendantes, de leaders, profondément attachés au retour à l'ordre constitutionnel, conformément à la charte de la transition et au chronogramme établi par les autorités de la transition elles-mêmes et de façon souveraine».

Pour l'AMPP et la REFSYMA, le ministre de la justice «perd curieusement de vue par amateurisme, excès de zèle ou pour des questions d'égo, que c'est lui qui viole allègrement ce devoir, en prenant la responsabilité de publier à la chaîne de la télévision nationale et sur les réseaux sociaux des procédures disciplinaires et judiciaires qu'il entend engager contre des magistrats nommément désignés». Ils dénoncent la violation entachant les procédures et la campagne d'intimidation car «ces procédures sont strictement secrètes et couvertes par le sceau de la confidentialité».

S'agissant de l'avertissement adressé à Dramane Diarra par le directeur national de l'administration de la justice, l'AMPP et la REFSYMA estiment que ce dernier n'est pas son chef hiérarchique, et par conséquent «cet avertissement n'avait aucune valeur juridique».

Sur «l'exercice de ces libertés, l'AMPP et la REFSYMA rejettent avec vigueur cette logique de deux poids pour deux mesures du ministre qui autoriserait des groupes de magistrats à s'allier au pouvoir politique pour soutenir publiquement un projet de constitution manifestement illégal et rétrograde qui remet en cause l'indépendance de la magistrature, et qui déciderait en même temps de réduire au silence, au nom du devoir de réserve, d'autres ayant des positions contraires pour des raisons évidentes tenant au devoir du magistrat».

Pour elles, le droit de réserve tant réclamé n'a d'autres objectifs que de créer l'omerta autour de «l'illégalité d'une révision constitutionnelle pour défaut de qualité de son initiateur, et d'autre part qu'il n'a pas le droit de s'associer à des organisations licites régulièrement reconnues». Résolument engagées à défendre l'Etat de droit, les principes démocratiques, la légalité républicaine, les valeurs de justice, les droits et libertés fondamentaux, elles refusent de «soutenir un projet de révision constitutionnelle taillé sur mesure portant gravement atteinte à l'indépendance de la magistrature». Elles accusent le ministre de la justice de «faire des magistrats des bras séculiers de répression des voix réclamant le retour à l'ordre constitutionnel, conformément à la charte de la transition et au serment pris solennellement par le président de la transition devant le peuple souverain».

«Violations flagrantes»

Le magistrat, Dramane Diarra, répondant au ministre, a dénoncé «l'amalgame» fait par ce dernier entre la cour suprême et le gouvernement qui s'est révélé tragique pour la justice malienne. «Votre association avec les premiers responsables de la Cour Suprême s'est traduite par des violations flagrantes des lois de la République», relève-t-il, faisant référence à la procédure ayant abouti au décret de révocation de l'avocat général d'alors, Cheick Mohamed Chérif Kone.

Il dénonce également des violations sur «l'ordonnance modificative de la loi portant statut de la magistrature, au mépris de l'égalité des magistrats affirmée dans la Constitution et dans le statut de la magistrature, pour proroger de trois (3) ans l'âge de départ à la retraite pour seulement deux (2) personnes, vos compagnons d'infortune : le président et le procureur général de la cour suprême contre l'ensemble de la justice, debout comme un seul homme la collision entre vous et ces deux premiers responsables de la cour suprême dans la procédure illégale contre feu Soumeylou Boubeye Maiga, Bouare Fily Sissoko et autres, dont les suites pourraient vous concerner, au moins, pour non-assistance à personne en péril punie d'un emprisonnement d'un mois à trois ans ou d'une amende de 24.000 à 1 million de francs, peines portées au double lorsque l'infraction résulte d'une violation des obligations imposées par la fonction, la profession ou le métier».
Pour Dramane Diarra, le ministre a infligé à la justice malienne « tant de maux » en laissant « prospérer les violations les plus graves : atteintes graves aux règles de procédure, abus notoires de droit, détentions illégales et arbitraires, absence de diligence, entre autres ». Il devrait « aller dans le sens de sa refondation dont dépend celle du pays entier ». Ces fautes professionnelles et disciplinaires ont fini par révéler au monde entier « l'état avancé de putréfaction de notre justice ». « Au lieu de chercher à œuvrer dans le bon sens, vous êtes dans des petits arrangements et des complaisances à l'égard du politique pour prolonger votre séjour à la tête du département de la justice, ou dans des conflits personnels et mesquins pour régler des comptes qui n'ont trait qu'à votre ego, à travers des procédures aussi fantaisistes qu'illégales », a-t-il chargé avant de conclure que le ministre est sur le point de porter à la justice malienne un « coup fatal ».

Binadjan Doumbia

Attaque terroriste à Sévaré
La MINUSMA condamne et se propose d'aider pour les enquêtes

La MINUSMA a fermement condamné les attaques terroristes perpétrées le 22 avril 2023 contre le camp des Forces armées maliennes (FAMa) à Sévaré ainsi que les attentats à la voiture piégée qui ont eu lieu à proximité et qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris des personnes déplacées internes vivant dans le site de Serema.

En effet, dans un communiqué, la MINUSMA a déploré l'attaque contre le camp des FAMa qui a fait l'objet d'une attaque terroriste complexe au lendemain de la fête de Ramadan à Sévaré. Selon la MINUSMA, des coups de feu ont également été tirés en direction du camp de la MINUSMA.

«Ces attaques sont inacceptables. Cela d'autant plus que s'attaquer aux civils est contraire aux principes humanitaires et constitue une atteinte grave au droit international qui protège les civils en temps de conflit armé», a déclaré le chef de mission de la MINUSMA, El-Ghassim Wane.

Les auteurs de cette attaque doivent être identifiés rapidement et traduits en justice. À cette fin, la MINUSMA se déclare prête à fournir tout le soutien nécessaire aux autorités maliennes pour la conduite des enquêtes requises.

Par contre, la représentation onusienne n'a pas fait cas d'une réaction des casques bleus de la MINUSMA dans son communiqué. Après l'attaque, un correspondant avait indiqué une riposte des casques bleus sénégalais pour aider à repousser les terroristes. Une information vite démentie par le chef d'état-major.

Par ailleurs, la MINUSMA, objet de toutes critiques de la part des populations, réaffirme son engagement à continuer à soutenir le Mali dans sa quête de paix et de stabilité. Elle exprime sa solidarité avec le peuple et les autorités du Mali. La MINUSMA présente ses sincères condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Selon le communiqué du gouvernement, grâce à la riposte des «vaillantes Forces Armées, opérant exclusivement avec leurs moyens, les assaillants ont été mis en déroute avec la neutralisation de 28 terroristes. Au cours de l'incident, la déflagration ayant entraîné l'effondrement de quelques maisons a fait 10 morts et 61 blessés, tous des civils» malheureusement dont «les mesures ont été immédiatement déployées pour assurer la prise en charge médicale et humanitaire de toutes les victimes.»

Malheureusement, à Bamako, une opération classique de surveillance aérienne des FAMa a provoqué, au cours d'une manœuvre, un crash d'un hélicoptère de l'armée de l'air ayant entraîné la mort de trois militaires membres de l'équipage et fait six blessés civils qui se trouvaient dans la zone de l'accident.

Binadjan Doumbia

Aidez-nous à lutter contre le Terrorisme Contactez le Centre d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU TERRORISME

AU MALI

Contribution : Leur perception des pouvoirs en place et la nôtre

Mon fils bien aimé Ahmadou N'Fa Diallo ne sera pas content de me lire à nouveau dans les journaux ! J'en suis désolé !
Il m'a demandé d'arrêter d'écrire de peur que les générations futures ne retiennent d'une référence pour eux que le contenu de l'article attribué à un Sinanku, un Diakité/bah, enseignant à la retraite.

Est-il vraiment l'auteur de l'article ou a-t-il seulement accepté d'en porter le chapeau pour tenter de se hisser à la hauteur des DIALLO. Un BAH restera toujours au bas de l'échelle des JAL-JALLOW.

Les Journalistes maliens victimes de la répression, Saouti HAIDARA de l'Indépendant ; Abdramane KEITA du Témoin après l'Aurore ; Chahana TAKIOU du 22 Septembre ; Samby TOURE d'Info Matin ; les amis maliens, français et du monde des Journalistes Claude VERLON et Gislaine DUPONT assassinés à Kidal parce qu'ils voulaient dire réellement ce qui s'y passait, savent que DIAKITE/BAH a dit une contre-vérité. J'ai participé à toutes les marches de protestations contre les tentatives de museler la presse. Je me revois aux côtés du grand Adam THIAM, marchant malgré son handicap après le crime odieux perpétré contre VERLON et Gislaine DUPONT dans l'Adrar des Ifoghas.

Sur un tout autre plan, tu as raison de me donner l'occasion de présenter à nouveau mes excuses et demander pardon encore une fois au Dr. Abdoulaye DIALLO et aux ayant droit pour avoir pêché, manqué à mon devoir de protection de mes cadets surtout quand ils sont entre les mains des vainqueurs. Avoir pêché pour avoir diffusé sans les avoir vérifiés des propos tenus par des acteurs du 26 mars 1991 à la Bourse du Travail. Le saint Coran l'interdit formellement. J'ai manqué à mon devoir de protection envers quelqu'un qui n'avait plus aucun pouvoir de nuire ! A qui j'ai nui en ayant cru avec beaucoup de vanité que ma parole portait mieux que celle des Camarades qui disaient avoir été des témoins oculaires de la tuerie d'enfants. Encore une fois, que les enfants d'Abdoulaye me pardonnent en espérant qu'Allah me pardonnera pour le tort porté au Dr. Abdoulaye DIALLO.

JAKITE/BAH, le Dr. Abdoulaye DIALLO a plutôt prêté le Serment de Gallien pour ton information et les causes de sa mort sont multiples aux yeux des médecins que nous sommes. Et n'oublie surtout pas chacun de nous s'en va quand le terme fixé arrive !

Mon fils Ahmadou N'Fa DIALLO tu m'offres chaque mercredi le plaisir de lire le National, ton journal. Ahmadou, je te sais très pieux. Je suis sûr que tu connais le Hadith qui dit : « Un Homme doit vivre comme s'il ne mourra jamais et planter des arbres même à quatre-vingt-dix ans pour les générations futures ; il doit aussi vivre comme si le créateur peut lui prendre son âme à tout instant et s'efforcer en conséquence de faire du bien constamment et éviter autant que faire se peut de faire du MAL ».

Estimant te devoir assistance le restant de mes jours, je te recommande d'éviter de t'énerver pour titrer l'Editorial de ton journal : « La souveraineté retrouvée bon sang ». L'Editorial commence par « La France cannibale… Bon sang ! La souveraineté ne se décrète pas. Elle se conquiert et est reconquise quand elle est perdue !

Le Mali ne combat pas toute la France. Le Mali combat l'Equipe actuelle qui dirige la France, l'Equipe d'Emmanuel Macron, lequel conseille à présent beaucoup plus d'humilité aux entrepreneurs français qui se rendent en Afrique.

Il recommande d'aborder les Africains avec beaucoup moins d'arrogance et d'éviter désormais de venir en Afrique comme en Terrain conquis. En Afrique aujourd'hui il y a une vive concurrence entre les productions des différents continents.

Ahmadou, ton combat a porté. Mets un peu d'eau dans ton lait : Ahmadou Nfa, DIALLO ! Yar paaram !

Le Mali a des millions d'amis (e) en France. Ne nous aliène pas leur amitié et sympathie qui les poussent à combattre avec nous les pratiques politiques, économiques, diplomatiques du Président Macron.

Ahmadou, j'incline à penser que tu n'es pas partisan de la rupture du dialogue inter générationnel si enrichissant. Pourquoi voudrais-tu que je me taise consacrant ainsi cette rupture ? Des milliers, voire un million de maliennes et de maliens chantant, dansant, sautillant et criant à la Place de l'indépendance, avec tout le respect qui leur est dû peuvent certes Rassurer le Pouvoir en place sur sa popularité encore enthousiaste, mais ne saurait faire recouvrer la Souveraineté du pays. « Des trompettes n'ont fait tomber des murs qu'une seule fois dans l'Histoire de l'Humanité. Et c'est à Jéricho ! » a dit Thierno Aliou BAH, un éminent dirigeant de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), président élu par le Congrès ordinaire de la Section Territoriale de la Guinée en France (d'A.E.G.F.).

Il est vrai que le Président Alpha CONDE, le Même, avait réussi son opération de scission de la section territoriale de Guinée en organisant un Congrès extraordinaire quelques jours après l'ordinaire en baptisant les scissionnistes, AEGF-C. C étant la première lettre du patronyme du président des scissionnistes, Sidiki CAMARA.

La Guinée était ainsi représentée par deux sections territoriales à ce fameux congrès de la FEANF avant que la section de l'AEGF-B jugée rebelle en soit expulsée laissant la place à l'AEGF-C

soumise à Alpha CONDE. L'ancien président de la FEANF s'était spécialisé dans la technique de scinder les sections territoriales à lui insoumises avec des appellations UNEK MUKOKO Priso, UNEK Atiok Pierre, UNEK Ebia, des noms des dirigeants de la FEANF de l'Epoque !

Si souveraineté Retrouvée il y a, ne faudrait-il pas plutôt situer cette retrouvaille au 15 août 2022, date où le dernier soldat français a quitté le sol malien en direction du Niger ?
Je le redis encore une fois, ça été une prouesse du CNSP. Et bravo aux jeunes Colonels ! C'est la réédition du 20 janvier 1961 date de l'adresse du Président Modibo KEITA aux Ambassadeurs, consuls, représentants des organisations et agences internationales accrédités au Mali pour leur annoncer la demande faite à la France d'évacuer toutes les bases militaires installées au Mali et sa décision de confier à la jeune Armée malienne née le premier octobre 1960, la défense et la sécurité du Pays. "Bon sang" ! Le 14 juin pourrait tout au plus être une Journée de mobilisation patriotique dans l'Ephorie et dans l'illusion de faire tomber les murs comme à Jéricho !

Hollei Hoore, na fijo baana fu gooto, heewa, heewa barke ! « La danse des folles et des fous ou Ndeupp » a certes une valeur thérapeutique, mais est insuffisante ! Prenons un peu plus au sérieux la défense de la Patrie et le recouvrement de la Souveraineté Nationale effective, au demeurant toute relative au regard de la Mondialisation en cours et de l'aspiration profonde du peuple malien depuis des siècles à réaliser l'Unité Africaine. Au regard de l'Accord de Bamako, issu du processus de Ouagadougou, concocté

à Alger et signé à Bamako les 15 et 20 juin 2015 par toutes les Parties prenantes.
Pour recouvrer la Souveraineté Nationale effective, il faudrait une mobilisation générale et Armée de tout le peuple malien sans exclusive aucune ! Et sans suppression des Libertés fondamentales, individuelles et collectives !!! Mais est-il sage aujourd'hui, vu toutes les considérations sus mentionnées de vouloir Libérer l'Adrar par les Armes ?
La libération de l'Adrar doit être entreprise pacifiquement bien qu'il soit admis que le Pouvoir est au bout du Fusil.
Faisons preuve d'imagination.
Que les orpailleurs traditionnels mandingues aillent en masse comme assistants techniques et fassent bénéficier de leur expertise l'Adrar, l'Azawak et l'Azawad !
Asseyons-nous autour de la Table et renégocions cet Accord de Bamako entre Filles et Fils du pays ! en Terre Malienne !
Je serais étonné que tu milites en faveur de la rupture du dialogue intergénérationnel !
Ahmadou Nfa, mon fils bien aimé ! Si les générations futures ne retiennent de moi que ce que les Nyamobe nyebbe ont écrit, c'est que je n'ai pas été une vraie référence pour toi-même dans ton tréfonds.
Seydina Oumar DICKO journaliste à la plume si belle me fait l'amitié de m'interroger sur « L'ostracisme des miens ». Entendez les militants (e) de la Ruche.

Cher cadet, merci de me pousser à accomplir un devoir de redevabilité. Quelques jours avant les élections municipales, législatives et présidentielle, il y a eu une grande réunion du Comité Exécutif d'Adema-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (Adema-P.A.S. J). Au cours de cette réunion, la pensée dominante voulait que quel que soit le score obtenu aux élections de l'an 1992, Adema-P.A.S.J. ne gouvernera pas seul. Cette pensée dominante a conduit le Président élu Alpha Oumar KONARE à concevoir « La gestion concertée des Institutions », ancêtre du Consensus du Général Président Amadou Toumani TOURE (Paix à son âme).
Il est amusant de noter qu'Adema-P.A.S.J. a eu une majorité relative dans toutes les Communes, mais la coalition de toutes les formations politiques l'a exclu de la direction des municipalités, sauf en Commune IV du district de Bamako, où Mamadou BOCOUM a été élu Maire. En cette circonstance, qui s'est révélé « Ostraciste », non respectueux de la volonté du Peuple ?

Le souci du respect de la volonté du peuple a amené le Parti majoritaire à initier une révision de la loi électorale dont un aliéna dispose : c'est le parti qui a une majorité même relative qui forme le bureau municipal et doit s'efforcer de respecter la représentativité conférée par les urnes. Ceci pour éviter qu'un parti qui n'a qu'un seul conseiller municipal administre la commune comme cela s'est passé dans certaines municipalités du Mali par le passé.
L'ostracisme des miens, parlons-en donc !
Le Chef de file de l'opposition dans la première législature de la troisième république Me Mountaga TALL et tous les députés élus (e) sur la liste du Congrès National d'Initiative Démocratique/Faso Yiriwa Ton (CNID/ FYT) savent mieux que je n'ai jamais porté atteinte à leurs droits, ni permis aux miens de le faire !
Combien de fois l'Honorable et Maître Ibrahim BERTHE député élu en Commune III du district de Bamako sous les couleurs du CNI/FYT a été chef de la délégation parlementaire aux conférences de l'Assemblée Parlementaire Paritaire Afrique/Caraïbe et Pacifique/Union Européenne (A/CP/UE) ?
Il est vrai que durant la première année du mandat, l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA) ne disposant que de trois (3) députés a occupé le poste de 2ème Vice-président au nom de son appartenance aux Partis Signataires du Pacte Républicain (PSPR) violant ainsi le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

L'erreur a été corrigée l'année suivante suscitant la colère de notre allié l'US-RDA, sans changer la ferme volonté de respecter les textes votés. Après la première scission d'Adema-P.A.S. J, les champions de l'ostracisme tenaient coûte que coûte à évincer l'Honorable Mme Nana SANOU de son poste de 5ème Vice-présidente au profit d'un député issu de la Ruche ou d'un parti allié. Il leur a été opposé que l'Honorable Nana SANOU est élue pour un an et ne saurait être remplacée avant le remembrement du bureau en octobre de chaque année, bien qu'elle soit désormais militante du Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine (MIRIA) parti d'opposition.

Séydina Oumar DICKO, tu ne pouvais pas m'entendre à l'époque. Le climat passionnel ambiant ne permettait à aucune voix d'être audible fût-elle « Une voix de stentor ».

Souviens-toi Séydina Oumar DICKO, c'était la période des Incendies.
Incendie des sièges des partis politiques membres des PSPR, les sièges d'Adema-P.A.S.J. de l'US-RDA, des Echos JAMANA, les domiciles des cadres comme le ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale Baba Hakim HAIDARA, des Professeurs Mohamedoun DICKO et Bintou SANANKOUA, du ministre d'Etat ministre de le Défense Abdoulaye Sékou SOW.
Incendie même du domicile de la mère du Président de la République Alpha Oumar KONARE, la princesse du Khasso Bintily DIALLO.
Incendie de l'Assemblée Nationale, le Temple de la démocratie. Le Phare des démocrates en feu et des milliers d'archives nationales parties en fumée œuvre de véritables Huns avides seulement des biens de cette terre !!!
Au lendemain de cet incendie s'est posée la problématique d'entrée du Congrès National d'Initiatives démocratiques (CNID/FYT) au Gouvernement.

Houleuse a été la réunion des ouvrières de la Ruche du district de Bamako et de Kati, venues pour écouter la proposition du « Roi sans soucis » comme dirait le Scorpion du bien aimé petit frère Mahamane Hamèye CISSE. La « Remuante Coordination » des sections du district de Bamako et de Kati était sur pied de guerre et veillait au grain, c'est le cas de le dire. Dans une atmosphère surchauffée où plus d'un dirigeant venu plaider pour

cette entrée a failli se faire lyncher, seule la chaude affection dont les Abeilles entouraient leur Secrétaire politique a permis de faire entendre la Voix de sagesse appelant à servir le Parti et le Mali, le cœur chaud, mais le cerveau froid et à accepter de ' ' récompenser'' et non de sanctionner les Incendiaires, crime devant conduire normalement à la Cour d'Assise.
Etait-ce le début de l'éducation à la culture du compromis ou de l'Instauration de celle de l'impunité, est-on en droit de s'interroger ?

C'est la période des attaques à la grenade incendiaire dans les domiciles des citoyens censés être des militants des PSPR, comme ce fut le cas au domicile d'Ibrahima Sidi CISSE à Ségou, Vice-président de la Commission Electorale Régionale Indépendante (CENI). Le regroupement du Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO) de Ségou ne voulait pas entendre parler d'élections, ni municipales, ni législatives encore moins présidentielle.
C'était le temps des Enragés de tout bord où le discernement était une denrée rare.

Atila frustré de ne pas être monté à Koulouba le 08 juin 1992 était en furie, fureur que rien ne semblait pouvoir arrêter sauf la riposte à la guerre civile urbaine nocturne déclenchée en Commune VI, surtout à Faladié et à Banankabougou. Je n'y étais pas mais je me suis écrié, ce sont les tortues qui savent où se mordre.
La nouvelle génération réglait ses comptes ! A sa façon !...

Triste spectacle qui nous a encore été resservi lors de la cérémonie du quarantième anniversaire d'Abdoul Karim CAMARA dit Cabral le 17 mars 2023. Triste spectacle nous remémorant la forte interpellation de Monseigneur Luc SANGARE (Paix à son âme) reprise souvent par le Cardinal Jean ZERBO.

On entend sans arrêt répéter Ah ! Les enfants d'aujourd'hui ! Ah ! Les enfants d'aujourd'hui ! Ah ! Les enfants d'aujourd'hui ! Et quid de la responsabilité des parents d'aujourd'hui ?

Concernant les miens enclins à l'ostracisme, il est préférable que tu écoutes le témoignage de mes amis (e) de l'opposition les Honorables Ba-Mountaga, Me Ibrahim BERTHE, Ibrahim Hamaciré NDOURE, Issa Bassy COULIBALY, Dr. Mamadou Fanta SIMAGA dit Madou NFing, Karounga DIAWARA, Honorable Mme Nana KONANDJI etc...

Je suis sûr que résonnent encore dans leurs oreilles « la voix de stentor » de celui qui était au Perchoir invitant la majorité à continuer le débat avec l'opposition, même si son temps règlementaire de parole est épuisé. Le Président refusait de procéder au vote réclamé par la majorité et affirmait que l'Histoire ne retiendra pas qu'un honorable élu de la Nation n'a pas pu développer ses idées et arguments faute de temps, sous la présidence du fils du berger !

En vérité, le chef de l'Institution parlementaire estimait urgent de faire plutôt face aux préoccupations essentielles de la Nation malienne en ce moment-là :
Empêcher la partition du pays ;
Persuader, convaincre les Chefs de la rébellion de leur appartenance à la Nation malienne. Certes Une et Indivisible, mais Plurielle sur les plans culturel, linguistique, confessionnel, cultuel, politique. Plurielle au regard des Us et Coutumes du Mali ;
Recoudre le tissu social déchiré, l'Assemblée Nationale étant l'aiguille habilitée à le faire ;
Eviter la condamnation du Mali par les Institutions parlementaires Internationales (Union Européenne, Assemblée parlementaire paritaire Afrique/Caraïbe/Pacifique/UE (ACP/UE), l'UIE (Union Interparlementaire).
S'occuper principalement des ostracistes du Parti était secondaire au regard des urgences ci-dessus énumérées.

Des débats passionnants et passionnés ont été engagés dans la salle Modibo KEITA de l'Assemblée Nationale pour décider :

-De répondre aux Invitations à participer aux différents Congrès :
-Des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) à Tawardé, sous la présidence de Zahabi Ould Sidi Mohamed, couvert par Tiégoum Boubèye MAIGA des Echos-JAMANA, créateur de La Nouvelle République !
-Du Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA) que dirigeait Iyad AG Ali à Gossi, couvert encore par Tiégoum Boubèye MAIGA des Echos-JAMANA, créateur de la Nouvelle République
-Du Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA) dirigé par Rhissa Ag Sidi Mohamed à Djébok, avec comme chefs politiques Zéïdan et Ag ATAM, toujours couvert par Tiégoum Boubèye MAIGA des Echos-JAMANA, créateur de la Nouvelle République.
-D'honorer la Rencontre de Téjeret où il s'agissait d'empêcher les affrontements entre CHAMANAMAS et IFOGHAS à propos de la Commune rurale du même nom à rattacher à Kidal au détriment de Gao ou de Ménaka.

-De répondre aux sollicitations du Dr. Bernard KOUCHNER, Président de la Commission coopération et développement de l'Assemblée Parlementaire paritaire ACP-UE

A l'époque, la polémique était intense. Même l'opposition partisane était mobilisée par la Majorité pour dire que la représentation nationale ne devrait pas répondre à l'Invitation du Président d'une simple Commission du Parlement ACP-UE fût-elle une Commission Coopération et Développement !
Le Premier ministre et Président d'Adema-P.A.S.J. Ibrahim Boubacar KEITA a déclaré en ce moment de passion : « Aucun officiel malien ne se rendra à l'Invitation d'une simple Commission »
A ce propos prononcé en plénière de l'Assemblée Nationale, l'occupant du Perchoir a répondu : Le Premier ministre Ibrahim Boubacar KEITA a dit un jour « Aucun sacrifice d'orgueil ou d'Amour propre n'est de trop quand il s'agit de défendre les Intérêts fondamentaux de la Nation et du Peuple maliens » ! C'est au nom de cette assertion pertinente et profonde que le Président de l'Assemblée Nationale du Mali se rendra à Bruxelles pour répondre à l'Invitation du Dr. Bernard KOUCHNER, Président d'une simple Commission.

L'audition a eu lieu à Bruxelles, couverte par le grand communicateur, agronome et économiste de formation, Toumani Djimé DIALLO en présence naturellement des députés maliens et des membres de la société civile dont l'Association du Dr Mariam Djibrila MAIGA. Toumani Djimé DIALLO n'était pas encore Excellence Monsieur l'Ambassadeur, au Maroc, en Allemagne et en France.

Le frère Ibrahim Ag Litni présent à Bruxelles y représentait-il les MFUA ? Il était au Congrès de Tawardé. Il a fini un moment par être parmi les Conseillers de l'Ambassade des USA.
A la question des journalistes, au retour à Bamako, avez-vous réussi la mission, le chef de la délégation a répondu en substance : Ce qui est sûr, des Certitudes établies ont été ébranlées.

La publication du compte rendu de l'Audition dans le Démocrate, journal du Camarade Toumani Djimé DIALLO, grand patriote a édifié tout le monde sur la pertinence de la décision de l'Assemblée Nationale de répondre à l'Invitation de Bernard KOUCHNER.

Quelques mois ou semaines après cette mission, une délégation de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE a sillonné toute la partie du pays étiquetée « Nord du Mali » et a abouti à la conclusion qu'il faut féliciter le Mali pour son mode de traitement de la Rébellion malienne, balayant ainsi la Condamnation du Parlement Européen prononcée à l'encontre du Mali avant cette mission.

Laissons au Trio de l'Eglise Evangélique Norvégienne de Gossi, Zahabi OULD Sidi Mohamed, Mohamed Ag Erlaf, ministre du Travail d'Amadou Toumani, Zéïdane AG Sidi Lamine initiateur des rencontres Intercommunautaires débutées à Bourem et si salutaires pour le pays, le soin de narrer la tournée qui a conduit les Parlementaires de Bamako à Kidal en passant par Gao, Bourem et Almoustrate, le déroulement des Congrès et forum de Tawardé, Gossi et Téjeret.

La tournée visait à apaiser la colère des Arabes furieux après l'assassinat de Boydan dont le corps a été jeté dans un puits. Cet assassinat a été attribué aux CHAMANAMAS.

La participation à tous ces évènements avait aussi pour but de mieux connaitre les dirigeants de la rébellion de 1987 au 27 mars1996, date où la Flamme de la Paix fut allumée à Tombouctou sous la présidence d'Alpha Oumar KONARE et la présence à ses côtés du Président de la République du Ghana John JERY RAWLINGS (Paix à son âme).

Toutes ces randonnées, enquêtes parlementaires, rencontres inter et intra-communautaires ont permis de découvrir de fiers guerriers.
Je ne résiste pas à la tentation de saluer la mémoire de Bilal AG Saloum, Héros de la bande d'Aouzou au Tchad, de Loya AG Ahmed, Kel Essouk de Kidal, tous deux du MPA ; de Boubacar SADEK Ould Hammaha, Chef d'Etat-major du FIAA tombé à Nfafa face à l'Armée malienne ; du Colonel Hamma Ould Yéyiah, intégré dans l'Armée malienne après la signature du Pacte National du 11 avril 1992.

Ces deux derniers cités étaient membres du Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA). (Paix à leurs âmes).
Je salue la mémoire de ces guerriers si fiers, bien qu'ayant pris les armes contre leur pays, par ce que révoltés, par ce qu'aveuglés par le sang de leurs blessures, aveuglés par leurs blessures morales !

Des compagnons d'armes de ces soldats aujourd'hui absents pour toujours, ont prouvé quotidiennement qu'ils sont des maliens dont le patriotisme n'a rien à envier à celui des autres maliens.
Aussi ai-je une pensée émue pour les enfants du vénérable Annara, chef du camp des Kel Essouk à côté de Gao rasé par des Eléments incontrôlés des FAMA.

Le premier fils du vénérable Annara était au Congrès de la Ruche et avait été reçu par le Président de la République, qui l'a rassuré avant son départ pour Gao. Le Président Alpha m'a annoncé la nouvelle au téléphone, un sanglot dans la gorge ! Les survivants du camp des Kel Essouk, réfugiés au Burkina Faso ont reçu une délégation parlementaire malienne, sans signes visibles de Haine ni de rancune !
Prions pour le repos de l'âme de tous les Kel Essouk dévoués au Mali, tombés du fait de la folie meurtrière de cette période douloureuse.
Pensant aux durs épreuves difficiles à supporter de Nfafa, j'invite à prier permanemment pour le repos des âmes des soldats, caporaux, sous-officiers, officiers et hommes du rang tombés au champ d'honneur depuis Nfafa jusqu'à nos jours.

Des soldats meurent presque chaque jour, qui, sautant sur des engins explosifs artisanaux, qui, tombant dans des embuscades tendues par des terroristes de tout acabit, de toute obédience ! (Paix à leurs âmes) !
Le Mali a vécu des moments Terribles de 1990 à maintenant. Et parfois horribles.

Ces randonnées et rencontres intra et intercommunautaires ont permis également la réconciliation du KANIAGA et du TORO dans le Sahel occidental, à celle des dogons et des peuls après les incendies des habitations à Toïkana et les tueries de Banguél dans le Mondoro.

Des ébauches de dialogue ont été amorcées entre éleveurs, pêcheurs et agriculteurs à Sarè Malah et dans la foulée entre Sossobé et SALL Salbé dans le Cercle de Ténenkou, le delta intérieur en somme.

C'est sûr que le camarade Assarid AG IMBARCAWAN et l'aménokal et Honorable Bajan AG Hamatou AG Firhoun et bien d'autres parmi les parlementaires de l'époque se souviennent de la longue nuit de Téjeret qui a débuté dans l'après-midi à 16 Heures et s'est terminée le lendemain aux environs de 05 heures du matin à Konsa !

Beaucoup de participants dormaient littéralement. Il s'agissait au cours de cette longue nuit, d'expliquer pourquoi la Commune rurale de Téjeret n'a pas été retenue par la représentation nationale bien qu'elle ait figuré quelques heures dans le Journal Officiel le temps que le gouvernement comprenne quelle est la vraie décision de l'Assemblée Nationale et

procède à la rectification. Il s'agissait aussi au cours de cette longue nuit de tenter de réconcilier Inna Modibaabe et Inna Taaraabe à Konsa.

En ces temps-là, l'Homme à la « Voix de Stentor » ne pouvait pas s'occuper comme il le fallait des ostracistes de son camp et Séydina Oumar DICKO non plus ne pouvait pas entendre cette Voix de stentor vu la disposition d'Esprit de son monde à l'Epoque. J'ose espérer que tu ne faisais pas partie de la horde des Huns lancés à l'assaut du Temple de la démocratie et Phare des démocrates, un lundi 05 avril 1993.

Une scène reste profondément gravée dans la mémoire du premier Secrétaire Politique élu par le Congrès constitutif d'Adema-P.A.S.J. Ce jour-là, les amazones et/ou les "vagabondes" de la Révolution tenaient des propos et applaudissaient à tout rompre et pouvaient ainsi faire monter la moutarde au nez du tout nouveau Premier ministre Ibrahim Boubacar KEITA. Attention ! Attention ! Attention Camarades, c'est ainsi qu'on crée les dictateurs qui feront plier l'échine à beaucoup d'entre nous ! Prenez garde ! Sans doute, les camarades et amis, Armand et Michèle Moncourt au moins s'en souviennent puisse que la rencontre se tenait à leur domicile.

Le devoir de redevabilité vis-à-vis des auteurs de réactions dignes d'intérêt à mes yeux, à l'article intitulé : « Ouvrons les yeux, travaillons dur avec Humilité et Discernement » accompli, j'invite tous les maliens et toutes les maliennes à se poser des questions qui devraient être préoccupantes en ces heures graves que vit le MALI :
Quand finira la transition actuelle ?

Les conditions de sécurité du moment peuvent-elles permettre d'organiser des élections libres, transparentes, crédibles, avec la participation de tous les candidats (e) qui désirent faire acte de candidature y compris les exilés et sur l'étendue du territoire national ?

Le Président de la Transition le Colonel Assimi GOÏTA sera-t-il candidat à l'élection du Président de la République et acceptera-t-il d'y aller avec des concurrents civils, entrepreneurs, autres que de simples faire valoir ?
Quelles seraient les conséquences sur le plan international si le Chef de l'Etat de Transition est élu président de la République dans les conditions actuelles ?

Le Président de la transition, chef suprême des Armées, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, préfèrera-t-il envoyer au feu un des autres membres du Comité National de Salut du Peuple (CNSP) notamment le Président du Conseil National de la Transition (CNT) Colonel Malick DIAW ou le Ministre de la Défense, Colonel Sadio CAMARA ?

Ou ces membres préféreront ils à leur tour céder la place au premier porte-parole du CNSP le Colonel-major d'aviation Ismaël Mahamadou WAGUE ?

Ou au Ministre d'Etat, ancien Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye MAIGA ?

Quand pourrions-nous contrôler l'ensemble du territoire national, assurer la cohésion nationale, mettre fin à l'Amalgame et réussir à faire aimer profondément les FAMa par toutes les Communautés maliennes ?
Sommes-nous à l'abri d'une guerre civile au Mali si, sur la base de dénonciations fondées ou non, des villages entiers sont totalement brulés ?

Sommes-nous sûrs que ce n'est pas la Haine qui va changer de camp, vu l'Impopularité grandissante des nouveaux alliés russes dans tout le delta Intérieur dans le Seeno Mango (Seeno Bankass, Seeno Gondo, Seeno Mondoro), tant leur férocité est inqualifiable, ignorants qu'ils sont de la culture du Pulaaku ?
Changement de camp donc de la Haine et non de la Peur, comme il est dit de plus en plus !...

Ne devons-nous pas penser au risque que la guerre en Ukraine se transpose au Mali et envisager les moyens d'empêcher qu'il en soit ainsi ?
N'est-il pas temps d'oser entreprendre des pourparlers avec Iyad AG Ali et son vassal Mobbo Hamadoun Koufa ?
Ce sont des questions qui, à mon sens, il est légitime de se poser aujourd'hui. Je me les pose quotidiennement !
C'est pour cela que je les rends publiques pour les partager avec le peuple malien car elles sont d'intérêt national !

A ceux et à celles qui prennent de l'argent avec les pouvoirs en place pour invectiver des personnes âgées en vue de les faire taire, cherchent à savoir ce que voudraient entendre ces pouvoirs en place pour le leur répéter et ne leur répéter que ça, j'exprime tendresse et pitié.
Je leur pardonne et demande au Seigneur de l'Univers de leur pardonner, car ils ne savent pas ce qu'ils font. Aveuglés qu'ils sont par la recherche de leur pitance préférée : les haricots. Qu'Allah les préserve d'eux-mêmes ! Et qu'il nous préserve contre des êtres Humains avides seulement des Biens matériels de ce Monde et Envieux. Des êtres Humains jaloux et Haineux !

Qu'Allah nous préserve, en fin, des jeunes dont les mères et les pères sont vivants et crient fièrement à tu tête : nous n'avons pas de repères, nous n'avons pas de références.
N'est-il pas temps de s'interroger sur la qualité de la société malienne d'aujourd'hui !

Jusqu'à ce que ma VOIX s'éteigne, je ne cesserais pas de héler les maliennes et les maliens chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Un Militant n'a pas d'âge pour se taire. Parler n'est pas une question de mode pour lui.

Dr. Ali Nouhoum DIALLO.
Maître de Conférences agrégé de médecine Interne.

Professeur Honoraire de la Faculté de Médecine et d'Odonto stomatologie.

Ancien Président de l'Assemblée Nationale du Mali et du Parlement de la CEDEAO.

Grand officier de l'Ordre National du Mali.

Contribution : La fin de l'hégémonie occidentale

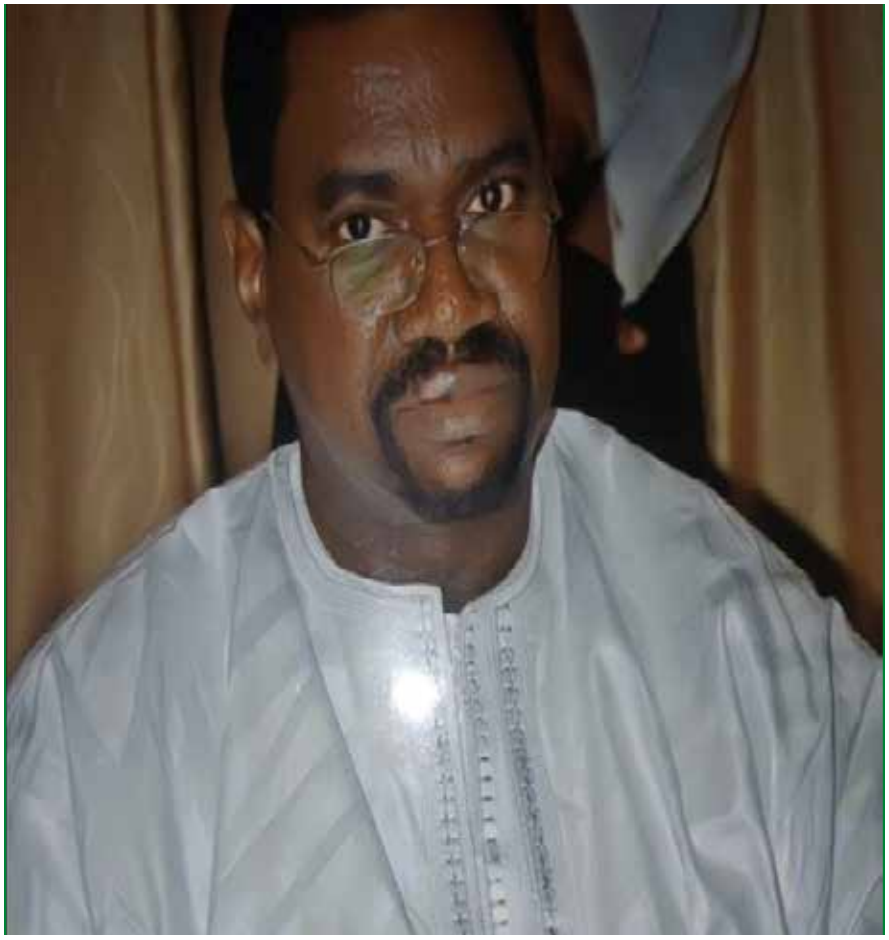

L'Eurocentrisme peut se définir comme la démarche consistant à attribuer une place centrale aux cultures et valeurs européennes aux dépens des autres cultures et à analyser tous les problèmes d'un point de vue européen, en négligeant le reste du monde. La crise ukrainienne présentée au départ comme un conflit entre deux pays voisins commence à livrer ses secrets. L'Ukraine n'est que le terrain sur lequel s'affrontent Américains et Russes. Les premiers pour confirmer la suprématie du monde occidental, les seconds pour briser ce monopole de fait. Un troisième larron pourrait-il leur rafler la mise ?

L'OCCIDENT, PERE DE LA POLITIQUE COLONIALE

La politique coloniale qui a dessiné le visage du monde actuel visait trois objectifs majeurs. Le premier est le devoir des races supérieures de civiliser les races inférieures constituées de tous les peuples autres que ceux de l'Europe occidentale. C'est pourquoi, dès que l'Occident abusivement appelé « communauté internationale » est impliqué dans un problème, celui-ci est présenté comme un fait mondial. Le second objectif qui découle du premier est l'instauration d'une double personnalité juridique, celle des Etats et des personnes de race supérieure et celle du droit commun. C'est en vertu de cela que la Cour Pénale Internationale (CPI) se croit autorisée à poursuivre Vladimir Poutine alors que jamais un président des USA, de France ou le Premier Ministre Britannique n'y ont été appelés malgré les crimes commis par leurs pays contre les populations d'Irak, d'Afghanistan, de Libye, de Syrie ou du Sahel. Le troisième objectif enfin est la justification des empires coloniaux et leur politique d'expansion, face au principe de souveraineté des Etats énoncé dans la Charte des Nations Unies.

La création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) après la seconde guerre mondiale a fourni un cadre d'expression de la légalité internationale pour promouvoir la paix et la coexistence pacifique entre les nations et les peuples. Cependant, le droit international qui en a résulté est le produit de l'évolution de la culture européenne entre le 17ème et le 19ème siècle. A ce titre, les instruments de ce droit sont restés largement tributaires de la politique expansionniste et coloniale des Etats européens. En effet, pendant la période coloniale, les rapports avec les colonies étaient réglés sur la base du droit constitutionnel interne. L'Europe occidentale va chercher par tous les moyens à perpétuer ce lien de dépendance, mais comme l'application stricto sensu de la Charte des Nations Unies contrarie ce projet, elle va édicter un ensemble de règles non juridiques pour contourner le droit international sans pour autant le remettre directement en cause.

La chute du mur de Berlin permettra aux Américains d'apparaître comme les seuls leaders du monde avec dans leur sillage les pays de l'Union Européenne sous le parapluie militaire de l'OTAN. De son côté, la Russie qui a longtemps rongé son frein sans faire le deuil de l'ancienne URSS est parvenue à s'entendre avec le Chine que les USA veulent aussi déstabiliser depuis Taïwan. Autour de la Russie et de la Chine, de nombreux pays émergents fatigués d'être les victimes expiatoires du mondialisme et de l'oppression aimeraient voir l'Occident trembler à son tour, surtout que les BRICS se présentent comme une véritable alternative aux institutions de Breton Wood. Voilà pourquoi le monde occidental est actuellement agité et gagné par un stress profond.

LE DROIT INTERNATIONAL À L'ÉPREUVE DES STRATEGIES DE DOMINATION

La raison du plus fort, c'est-à-dire celle de l'Occident a depuis longtemps remplacé le droit international qui n'est évoqué que pour atténuer la violence extrême imposée aux faibles et donner un semblant d'humanisme aux relations internationales. Cette violence se manifeste sous plusieurs formes, allant de la prétendue protection des droits de l'homme à l'imposition du « modèle occidental » de démocratie sans égard pour les valeurs sociétales. L'observation et la certification des élections selon une grille de lecture à géométrie variable se font à la carte en fonction des pays et des intérêts. Les Résolutions et Mandats de l'ONU ne sont utilisés que pour contrôler et réduire le reste du monde sous des prétextes tel que le droit d'ingérence humanitaire ou la lutte contre le terrorisme pour justifier la présence militaire sur un sol étranger. L'expérience a prouvé que des groupes terroristes sont orientés vers certaines destinations, si on ne les parraine pas tout simplement. La demande du Mali à l'ONU d'un débat contradictoire avec la France sur son soutien au terrorisme dans le Sahel a été bloquée par les membres du bloc occidental dont les armes ultimes sont le mensonge d'Etat, l'instrumentalisation, la corruption des élites politiques et des sociétés civiles, une communication agressive fondée sur la propagande et le racisme.

Le monde fonctionne donc sous l'empire du droit international classique qui reste la norme apparente mais à côté, les pays occidentaux ont édicté des règles à leur convenance. Ni la Russie, ni la Chine qui disposent du droit de veto ne se soumettent à ces règles, même si elles les tolèrent par moments en tenant compte de leurs intérêts et des zones d'influence instituées par la Conférence de Berlin. La crise ukrainienne a mis à nu certaines réalités géopolitiques, notamment la vassalisation accentuée des Etats de la vieille Europe vis-à-vis des USA, ainsi que leur phobie de l'Ours Russe et du grand Dragon d'Asie. La crise syrienne a prouvé que pour échapper aux appétits gloutons de l'Occident, le choix de la Russie est la seule alternative pour les faibles.

Les Américains ne supportent aucune concurrence, ni aucune rivalité dans le contrôle du monde. Ils pensent que les pays de l'Union Européenne doivent être affaiblis suffisamment pour rester dépendants pendant que la Russie avec la crise ukrainienne et la Chine avec celle en vue de Taïwan, doivent être entraînées durablement dans des conflits qui les affaiblissent à leur tour. Toutefois, l'alliance de la Russie et de la Chine va provoquer un bouleversement dans les rapports de force parce qu'Américains et Européens sont en réalité dans un partenariat plus proche de l'alliance du cavalier et du cheval ; tout le monde sait à quel point le cow-boy américain maîtrise le cheval. En face d'eux, se dressent dans un duel à mort la Russie, puissance militaire incontestée et la Chine, nouvelle locomotive de l'économique mondiale. En louvoyant avec les accords de Minsk et en plaçant la Russie sous sanctions, le monde occidental a commis une grave erreur qui a tourné à l'auto-flagellation. Le refus du reste du monde d'entrer en guerre contre la Russie en Ukraine, va réduire les pays de l'OTAN à leur véritable dimension sur l'échiquier mondial. Le Roi est désormais nu !

Chaque chaîne ne pouvant avoir que la solidité de son maillon le plus faible, l'Union Européenne est en train de payer cash les errements de l'OTAN et donc des USA dont les BRICS menacent sérieusement la suprématie sur le monde. En outre, les institutions de Breton Wood et la Cour Pénale Internationale sont désormais perçues par les pays émergents comme des instruments de domination au service de l'Occident. C'est pourquoi, ceux-ci sont tentés de s'en défaire pour échapper au chantage permanent et à la violence. Ainsi, trente ans après la chute du mur de Berlin vécue comme une victoire de l'Occident, le monde est au bord d'un autre basculement perçu cette fois comme la revanche de la Russie sur l'Occident. La roue de l'histoire tourne inexorablement et le centre du monde se rapproche de la Chine, pendant que son cœur bat plus que jamais en Afrique.

Mahamadou Camara
Email : mahacam55mc@gmail.com

Abonnez-vous à votre journal numérique
Malikilé
pour recevoir les dernières informations
Whatsapp:70 44 22 23 - Mail:ampikile@gmail.com
Site:www.malikile.com

LES ESPACES PUBLICS : Des véritables lieux de cohésion sociale et de convivialité

Il existe sans doute des places publiques dans toutes les grandes villes et Bamako ne fait pas exception. Lieu de célébration, de promenade entre amoureux, de jeux et de convivialité, les places publiques sont par excellence les endroits les plus convoités à Bamako. Surtout pendant les jours suivants les fêtes, ils sont plus que jamais pris d'assaut par les riverains.

Dans la cité des trois caïmans, plusieurs espaces sont aménagés pour permettre aux populations de se détendre et passer des moments inoubliables ensemble. Après des journées fatigantes de travail, nombreux sont ceux qui profitent de leurs week-ends pour se changer les idées avec de petites sorties entre amis, amoureux ou avec les membres de leur famille. Aussi, pendant les périodes de fête, les concitoyens sont de plus en plus tentés d'organiser de petites sorties en famille ou entre amis en vue de vivre au mieux la fête.

Au cours de notre reportage, nous avons fait un tour au jardin du cinquantenaire, l'un des lieux les plus fréquentés par les Bamakois. D'après les informations recueillies sur place, cet espace ouvert au grand public ne se désemplit pratiquement pas de visiteurs à cause de la gratuité et du climat de tranquillité qui y règne. Pour certaines personnes comme Roger Sanou, musicien, les places publiques sont des lieux qui participent beaucoup à la cohésion sociale. D'après lui, ils permettent aux gens de passer des moments inoubliables en compagnie de leurs proches et connaissances. «Je fais le tour de plusieurs espaces publics de la capitale. Chaque site que je fréquente donne naissance à de nouvelles connaissances et souvenirs», explique-t-il.

Abondant dans le même sens, Mariam Mallé qui fêtait l'anniversaire de son fils a confié qu'elle fréquente les places publiques pour découvrir de nouvelles choses avec de nouvelles personnes : « J'ai décidé de célébrer l'anniversaire de mon fils ici pour accueillir le maximum de personnes possibles. Permettre à d'autres personnes d'y prendre part m'aidera à magnifier cet événement. Ce sont aussi des occasions pour faire de nouvelles rencontres », laisse-t-elle entendre.

De leur côté, le couple Diallo témoigne que le jardin du cinquantenaire comme toute autre espace public est ouvert à tout le monde sans discrimination de sexe, de race ou d'âge. « Nous nous sentons à l'aise ici car chacun fait ce qu'il veut mais dans la limite de la loi. Chacun respecte la vie privée de l'autre et c'est ce qui nous plaît le plus », déclare le jeune couple.

Si certains fréquentent cet endroit pour renforcer les liens sociaux, d'autres y vont pour se faire de l'argent. Surtout en cette période de fête, les vendeurs ambulants comme Mami, vendeuse de crème glacée au lait, profitent aussi de la présence des visiteurs pour fructifier leur commerce. « Ici, la vente est plus rapide et moins fatigante et les gens sont plus amicaux », affirme-t-elle.

Siguéta Salimata DEMBELE

Rwanda : Que retenir de la tournée ouest-africaine du président Paul Kagamé ?

Donald Trump a été entendu toute la journée jeudi à New York dans le cadre d'un futur procès au civil pour lequel il est accusé de fraudes au sein de la Trump Organization, une semaine après son inculpation historique dans une autre affaire.

Le président rwandais Paul Kagamé a achevé sa tournée ouest-africaine par la république de guinée où un accueil chaleureux lui a été réservé. Il a d'abord rendu visite à ses homologues du bénin et de la Guinée-Bissau dans leur pays respectif. Que peut-on vraiment retenir de cette tournée ?

COOPERATION MILITAIRE

M. Kagamé a entamé sa tournée par une visite de 48 heures au Bénin. Patrice Talon et son homologue rwandais ont longuement échangé sur plusieurs sujets dont la sécurité.

Le nord du Bénin est depuis peu la cible d'attaques meurtrières menées par des hommes armés. Une menace que le pays tente de contenir hors de ses frontières afin d'éviter la prolifération de cette menace sur le reste du pays.

Le Rwanda de Paul Kagamé a déjà fait preuve de son expérience dans ce domaine notamment au Mozambique. Ce pays a reçu un soutien de l'armée rwandaise pour venir à bout de l'insurrection armée qui a sévi au nord du Mozambique.

· Mon miracle après avoir échappé à un massacre
« Nous sommes prêts à travailler avec le Bénin pour prévenir tout ce qui se peut produire dans la zone autour de ses frontières », a déclaré Paul Kagamé.

Kabinet Fofana, analyste politique et directeur de l'association guinéenne de sciences politiques, voit en cette tournée « une dynamique d'expansion de la diplomatie rwandaise. »

« Au Bénin, nous avons vu qu'il a parlé de sécurité, du numérique avec le Bénin. Il y a même une possibilité de mettre en place une joint-venture qui va consister à vendre l'expertise militaire rwandaise », explique M. Fofana.

UNE EXPANSION NUMERIQUE AUSSI

Au-delà de la coopération militaire avec le Bénin, le Rwanda souhaite également se positionner sur le marché du numérique en Afrique de l'Ouest.

En République de Guinée, les gouvernements rwandais et guinéen ont signé un protocole d'entente entre les deux pays « dans le domaine des postes et télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, la digitalisation de l'État et du numérique en général », informe Mory Sanda Kouyaté, le ministre des Affaires étrangères.

Paul Kagamé a exhorté la Guinée et le Rwanda à œuvrer pour une synergie basée sur les partages de connaissances et d'expérience.

· Le sort mystérieux d'une jeune femme donne lieu à un roman
« Le Rwanda se positionne comme une espèce de Silicon Valley africain et ceci s'affirme depuis ses années », déclare Kabinet Fofana à la BBC.

Avec son Kigali Innovation City, situé à une dizaine de kilomètres de la capitale, le Rwanda souhaite devenir un centre d'innovation et de créativité high-tech en Afrique.
Selon Kabinet Fofana, le secteur minier constitue également un domaine qui intéresse de le chef de l'Etat rwandais. Le pays a inauguré en 2019 sa première raffinerie d'or.

« Le pays n'a pas suffisamment d'or et donc il faut trouver donc ce débouché dans les pays africains et je pense qu'un pays comme la Guinée en a suffisamment. Le Mali, également, a de l'or. Ces pays peuvent bien donc intéresser des industries rwandaises qui ont besoin de débouchés dans ces pays africains », explique Kabinet Fofana.

LA RDC « S'INVITE » DANS LA TOURNEE

Cette tournée a cependant été écornée par une petite polémique déclenchée par le président Kagamé. Ses propos selon lesquels le conflit qui sévit à l'est de la République démocratique du Congo est dû aux frontières tracées à l'époque coloniale n'ont pas été appréciés à Kinshasa.

Le gouvernement congolais a rapidement réagi en dénonçant ce qu'il considère comme une provocation de la part de Kagamé.

Selon le Porte-Parole du gouvernement de la RDC Patrice Muyaya, M. Kagamé ne cherche qu'à « travestir l'histoire ».
Le Rwanda est régulièrement accusé par son voisin de soutenir le mouvement armé du M23 qui mène des actions à l'est de la R. D. Congo.
Cependant, Kigali a toujours nié les accusations de Kinshasa.

Source : BBC

Burkina : Le décret de mobilisation générale et mise en garde, pour une période de douze mois signé par le président Ibrahim Traoré

Burkina : Le décret de mobilisation générale et mise en garde, pour une période de douze mois signé par le Président Ibrahim Traoré
Burkina : Le président Ibrahim Traoré a signé ce mercredi, le décret de mobilisation générale et mise en garde, pour une période de douze mois, en vue de défendre l'intégrité du territoire national, de restaurer la sécurité sur l'ensemble du territoire et d'assurer la protection des populations et de leurs biens, contre la menace et les actions terroristes.

Article 5: Sont concernés par la présente mobilisation générale : les membres des forces de défense et de sécurité ; les membres des forces de défense et de sécurité en position de non activité ; les jeunes gens de 18 ans ou plus, non membres des forces armées nationales, physiquement aptes, appelés à s'enrôler selon les besoins exprimés par les autorités compétentes.

Article 6: Pendant la mobilisation générale et la mise en garde, les populations peuvent également s'organiser, sous l'encadrement des forces de défense et de sécurité pour défendre leur localité contre toutes formes de menaces notamment les groupes terroristes, conformément aux textes en vigueur.

Article 7: Pendant la mobilisation générale, il est fait appel à des initiatives publiques ou privées, citoyennes de solidarité et de contributions à l'effort national de lutte contre le terrorisme au profit, en particulier des zones à fort défi sécuritaire.

Agence d'information du Burkina
Source : Extrait décret.

Championnat Malien 15ème journée : Le Top 5 du classement

Après les 15 premières journées du championnat de Ligue 1 malien saison 2022-2023, Malikilé fait le point sur les 5 meilleurs clubs du classement actuel.

Le Djoliba AC :

Détenteur de la coupe et de la super coupe du Mali de la dernière saison, champion du Mali en titre, les Rouges maintiennent leur cap de leader pour la nouvelle saison. Ils sont à la tête du classement avec 29 points et avec 3 points d'avance sur le 2ème. À ce stade de la compétition, le Djoliba n'a enregistré aucune défaite, il a huit matchs nuls et 7 victoires dans son compteur.

L'AS Réal de Bamako :

Les Scorpions suivent le Djoliba AC avec 26 points et un match en moins. L'Association sportive le Réal de Bamako est déterminée à reprendre le titre de champion qui lui avait été arraché par les Rouges l'année passée. Avec sept victoires, cinq nuls et deux défaites, le Réal fait tout pour reprendre les rênes de la compétition.

L'AS Bakaridjan :

Deuxième du championnat passé, le club de Baraouéli avec 24 points, occupe la 3ème place du classement après les 15 premières journées de la saison. Il compte sept victoires, trois nuls et cinq défaites.

Les Onze Créateurs :

Les Onze Créateurs sont 4ème du classement, avec six victoires, six matchs nuls et trois défaites. Huitième de la dernière saison, les poulains de Niaréla sont aussi une figure de proue de ce championnat.

L'US Bougouni :

Nouvellement arrivé en première division, les jeunes joueurs de Bougouni font leurs preuves depuis le début du championnat. Pour 6 victoires, cinq nuls et 4 défaites, l'Union sportive de Bougouni est en 5ème position avec 23 points.

Rappelons qu'en raison de la rénovation des stades de Bamako, les matchs du championnat sont joués à l'intérieur du pays, dans les stades Diarra H de Koulikoro, Moussa Diakité de Bougouni, le stade Municipal de Baraouéli, etc.

Aichatou Sanogo

HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous avez les clés de votre situation professionnelle. Si vous souhaitez vous donner, vous savez que les efforts seront récompensés. Foncez et ne reculez devant rien, vous obtiendrez ce que vous voudrez. Cependant, si vous souhaitez garder votre rythme de croisière, faites-le savoir à votre entourage professionnel. Tout est une question de choix, et c'est tellement rare de l'avoir. Vous avez le pouvoir, choisissez selon vos envies !

Taureau (20 avril- 19 mai)

Le travail, c'est la santé. Vous n'en avez pas la certitude... L'envie de tout plaquer vous guette, mais ce n'est pas le moment. Laissez la poussière retomber. C'est peut-être une bonne journée pour demander des jours de congé. Prendre l'air vous fera le plus grand bien. Évadez-vous de votre bureau, et consacrez-vous à des activités qui vous enrichissent. Cela vous permettra de vous remettre sur pied et de rendre au travail sa juste place.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

L'administratif occupera une grande part de votre journée. Vous avez laissé les situations traîner, et vous devrez engager la relance pour obtenir vos droits. Concentrez-vous, car les tâches vont vous sembler répétitives, voire ennuyeuses, mais tout rentrera dans l'ordre rapidement. Il vous faudra impérativement réfléchir à une réorganisation de votre vie quotidienne pour éviter à l'avenir ce genre de désagréments.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Probable situation d'urgence inattendue dans le domaine du travail. Ne la laissez pas vous déstabiliser et voyez cet imprévu comme une occasion de tester votre capacité à rebondir. Ce qui apparaît de prime abord comme une difficulté peut finalement être un challenge à relever. Vous disposez de tous les acquis et ressources nécessaires, alors n'ayez crainte. Votre gestion de la situation montrera que vous êtes un élément indispensable.

Lion (22 juillet - 23 août)

Journée favorable pour l'accomplissement de travaux longs ou difficiles. Si vous étiez sur une affaire, un projet ou un partenariat depuis plusieurs mois, il devrait bientôt se finaliser. Vous devriez bientôt récolter le fruit de vos efforts et de votre investissement sans faille. Profitez de cette période d'achèvement pour prendre un peu de repos, ça vous aidera à recharger les batteries pour partir sur de nouveaux travaux.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Vous avez besoin de comprendre le fonctionnement de chaque chose avant de vous lancer dans une nouvelle tâche. Cette obsession pour le détail vous permet de savoir exactement où vous mettez les pieds, mais peut parfois virer à l'obsession. Attention à vous nuancer, car votre entourage professionnel n'apprécie pas toujours ce qu'il interprète comme de la méfiance. Lâchez un peu de leste, vous y gagnerez en énergie et en temps.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Les influx conseillent aux natifs de rester souples et ouverts à d'autres visions professionnelles. Le temps est venu de reconnaître que parfois, vous avez des œillères. Vous pourriez vous en apercevoir lors d'une réunion. Ce sont les propositions des autres qui vont vous aider à faire avancer votre projet sur la bonne voie. Leurs considérations sont porteuses d'une nouvelle énergie très positive. Vous n'avez plus qu'à vous en saisir pour évoluer.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous faites du bon travail, et on vous promet un avancement qui tarde à arriver ? Ne ruminez pas avec vos collègues, ou pire, avec vos supérieurs, pour éviter de les froisser. Ce ne sont peut-être pas les seuls décideurs. Continuez de faire aussi bien qu'à votre habitude : cela finira par se décanter, et la promotion arrivera d'ici peu. Vous êtes bien placé, il serait dommage de tout gâcher pour une question de timing.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Possible choix à faire pour votre avenir professionnel. Si on vous propose une mutation, un nouveau poste ou tout autre changement, le ciel vous recommande de ne pas prendre de décision trop hâtive. Prenez le temps de réfléchir, distinguez le bon du mauvais. Décider trop vite pourrait vous conduire plus tard à avoir des regrets. Prenez en compte tous les éléments et laissez-vous quelques jours de réflexion. Vous devriez alors faire le bon choix.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

C'est la journée du compromis aujourd'hui au travail ! Et vous devrez faire avec, même si cela ne vous convient pas. Vous devrez ruser et agir dans la nuance pour que votre travail et vos idées pertinentes soient reconnus. Acceptez, et cela ira mieux demain ! Vous avez envie de trouver un nouvel emploi ? Là encore, vous devrez mettre votre esprit astucieux au premier plan dans vos recherches, mais cela payera bientôt !

Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous avez envie de vous reconvertir, mais la peur vous paralyse. Vous tournez et retournez cette idée dans votre esprit sans parvenir à vous décider. Les astres vous invitent à vous lancer et vous aurez un déclic très prochainement. Les débuts ne seront pas faciles, il va vous falloir beaucoup d'énergie et de persévérance, mais vos efforts seront récompensés. Vous tirerez de cette aventure une très légitime fierté.

Poisson (19 février - 21 mars)

Aujourd'hui, le maître de la to-do-list, c'est vous. Votre sens de l'organisation en fait rêver plus d'un, à tel point qu'on vient vous demander conseil toutes les cinq minutes. Cela ne vous empêche pas de tout gérer de front. Néanmoins, prenez garde au surmenage. Tout le monde comprendrait que vous preniez du temps pour vous. Pourquoi ne le faites-vous pas ? N'ayez pas peur de montrer vos faiblesses.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com